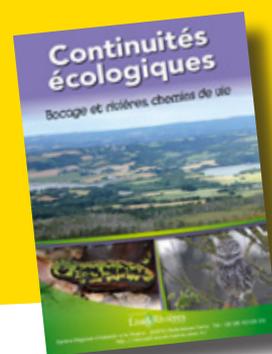


Eau & Rivières de Bretagne



DOSSIER Trieux : une santé précaire



7
PESTICIDES :
DES ANALYSES
BIEN INQUIÉTANTES



19
UNE JARDINOTHÈQUE
POUR EMPRUNTER
DES OUTILS



4-5
DES DÉSHÉRBANTS PLUS VERTS
QUE VERTS ?



10
LES PAPILLONS DE NUIT
N'EXISTENT PAS !

Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

Devenez annonceur et soutenez l'action d'Eau & Rivières de Bretagne !

Plus d'infos sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr
Rubrique publications

Contactez nous
02 98 01 05 45
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Le Trieux
Au cœur de l'eau

DVD
110 min
18 €
+ 2 € de port

Commande auprès de :
Michel BARACETTI
8 rue du Goëlo
22260 SAINT CLET
visapourlaflore@hotmail.com

Michel BARACETTI

OFFRIR
DE NOUVEAUX HORIZONS
A L'ÉCO-IMPRESSION



cloître
IMPRESSIONS & SOLUTIONS

02 98 40 18 40

| LANDERNEAU RENNES PARIS |



Merci de nous retourner ce coupon, accompagné de votre règlement à :

Eau & Rivières de Bretagne
7, place du Champ au Roy
22200 Guingamp

Renouvellement oui non

Nom, Prénom _____

adresse _____

CP commune _____

téléphone _____

e-mail _____

profession ou compétence _____

Simple adhésion 25 € 10€ (tarif réduit*)

Adhésion/abonnement à la revue 40€ 25€ (tarif réduit)

Adhésion conjoint, enfant(s) 8 € :

Nom, Prénom _____

Abonnement seul tarif unique 20€

Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :

30€ 45€ 100€ ou _____ €

Adhésion des associations 45€

Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations par voie postale, cochez ici :





Mensonge répété ne devient pas vérité

Tour à tour, du président du MEDEF à celui du Sénat, du premier ministre au président de la FNSEA, tous ont récemment présenté la surtransposition des directives environnementales européennes comme une des raisons de la crise économique de l'agriculture française. Qu'en est-il ?

Avec 18 procédures d'infractions ouvertes à son encontre pour application défailante de la législation environnementale européenne, la France se situe en 2015 dans le peloton de tête des mauvais élèves : 4^e sur les 28 pays membres de l'Union !

Quant à la fiscalité écologique, elle représente chez nous seulement 1,83 % du P.I.B, à un niveau très inférieur à la moyenne européenne de 2,4 % plaçant la France à la 24^e place !

Dans le domaine strictement agricole, les conseils généraux de l'agriculture et de l'environnement ont comparé l'application de la directive nitrates dans les 7 principaux pays concurrents de la France. Ce rapport publié en septembre 2015 décrit la forte variabilité des mesures mises en œuvre mais se garde bien d'établir une quelconque surtransposition française ! Et pour cause, notre pays a été condamné le 4 septembre 2014 par la Cour Européenne de Justice pour n'avoir pas au contraire appliqué correctement cette directive.

La répétition permanente de cette contre-vérité produit des effets délétères. Elle contribue à discréditer l'Europe et ses institutions, alors même que les règles qui devraient assurer une concurrence loyale entre les états, et un niveau de protection de l'environnement égal dans tous les pays, ne peuvent être élaborées qu'au niveau européen. Elle détourne l'analyse des acteurs concernés et de tous les citoyens, des vraies raisons de la crise agricole et en particulier de l'absence désastreuse de régulation des marchés liée à la politique trop libérale de l'économie européenne.

Enfin elle évite à nos responsables de regarder en face les coûts considérables des différentes pollutions : la seule contamination de l'air coûterait annuellement entre 92 et 121 milliards d'euros selon le rapport de la commission d'enquête adopté en juillet 2015 par le Sénat ! Et le ramassage des algues vertes a, lui, coûté 14 millions d'euros sur les 5 dernières années !

Voilà la réalité, loin des mensonges qui, même répétés à longueur de colonne ou d'antennes, ne font pas vérité.



Gilles HUET

Sommaire

Page 3

Éditorial

Pages 4-5

Des désherbants plus verts que verts ?

Page 6

Manger bio et local sans augmenter son budget en valorisant les légumes au maximum

Page 7

Pesticides : des analyses très inquiétantes dans le Bas-Léon

Page 8

Fin des quotas laitier : un an après, où va-t-on ?

Page 9

Contes et patrimoine

Page 10

Les papillons de nuit n'existent pas !

Pages 11-18

Dossier :

Trieux : une santé précaire

Page 19

Une jardinothèque pour emprunter des outils

Page 20

Pleumeur Bodou Nature

Page 21

Le coin des associations

Pages 22-25

Brèves

Pages 26

À lire

Page 27

Écho des marais

Illustrations

Nono

Michel Riou

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Jacques PRIMET
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°175 :

Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteur, rédacteur, photographe, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. La Fabrik était à Guingamp, le prochain numéro sera préparé en Finistère

La Fabrik : Gilles HUET, Dominique LE GOUX, Mickaël RAGUENES, Jean SARASIN

Rédacteurs : Marcel BENOT, Chantal BERRIER, Arnaud CLUGERY, David DERRIEN, Patrice DESCLAUD, Sylvain DOMEL, Gilles HUET, Jean-Luc LE DELLIQU, Dominique LE GOUX, Estelle LE GUERN, Maëlle LE TEUFF, Marie LEFEVRE, Lauriane PERCHERON, Jean-Yves PIRIOU, Christophe RIAUX, Michel RIOU, Céline ROBERT, Jean-Paul RUNIGO, Jean SARASIN.

Correctrice : Brigitte PICHARD.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 4568
N° CPPAP 0915G87124
ISSN 01 82-0567



Fabrication :

Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguènes
Photothèque : Mickaël Raguènes

Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 40 €.

Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional

Eau et Rivières est membre de



Plus d'informations sur nos sites :
www.eau-et-rivieres.asso.fr
<http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr>
Contactez le secrétariat régional
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



Des désherbants plus verts que verts ?

L'affaire du Roundup® faussement présenté comme biodégradable est passée par là, tout comme le durcissement de la réglementation liée à la vente et à l'usage des pesticides. Prise de conscience environnementale oblige (sic), les fabricants de pesticides ont enrichi leurs gammes de désherbants écologiques. Que se cache-t-il derrière ce contre-sens ? Promesse tenue ou marketing ? Regardons-les à la loupe.



LES POISONS QUI PROFITENT À TOUS !



AU PRINTEMPS, FLEURISSENT LES PROSPECTUS.

Au départ, il était seul

Les marques pionnières des alternatives aux pesticides chimiques, Neudorff® en tête, ont vite mis en avant le potentiel d'acheteurs pour ces produits. Les fabricants de pesticides chimiques se sont engouffrés dans la brèche et n'ont pas tardé à lancer leur propre gamme de pesticides « responsables » : Naturen® chez Fertiligène, Carré vert chez KB, Natria® chez Bayer. Les désherbants d'origine végétale tiennent désormais bonne place dans ces gammes au côté de produits utilisables en agriculture biologique.

Les vedettes

Pour rappel, dans un désherbant comme dans tout pesticide, il y a la ou les substances actives qui donnent l'effet poison et les adjuvants et co-formulants qui renforcent leur efficacité (mouillants, pénétrants, conservateurs...). Les principales substances actives utilisées dans les désherbants d'origine végétale sont : l'acide acétique, l'acide pélargonique, l'acide caprique et caprylique et l'hydrazide maléique. Celles-ci, exceptée la dernière, ne permettent que la destruction des feuilles

et ne sont donc pas plus efficaces que de l'eau bouillante ou un outil. Aucune d'entre elles n'a d'activité sélective : elles détruisent toutes les plantes qu'elles touchent. Au delà de la question sanitaire, ces désherbants sont aussi très coûteux et leur utilisation se fait à des doses importantes par unité de surface.

Les acides

L'acide acétique est très connu pour être avec l'eau le composant du vinaigre. Le vinaigre blanc ménager est concentré à 8 ou 10 %, tandis que les désherbants à base d'acide acétique le sont à 6 ou 10 %. Il peut malgré tout entraîner des lésions cutanées pour des formules concentrées à 80 %. Pour autant, réglementairement parlant, le vinaigre alimentaire n'est pas autorisé pour le désherbage. La marque Naturen® commercialise l'acide acétique dans ses désherbants jardins, cours, allées (Naturen express).

L'acide pélargonique est un acide gras extrait du géranium ou synthétisé grâce à la chimie verte à partir d'huile de colza (méthode la plus répandue). C'est un produit irritant et qui peut causer de sévères dommages aux muqueuses s'il est ingéré.



LE VINAIGRE BLANC, DONT L'USAGE N'EST PAS AUTORISÉ POUR LE DÉSHÉRBAGE.

© ERB

Il entre dans la composition des désherbants avec des actifs d'origine végétale de la marque Clairland® (Herbistop®) mais aussi dans les désherbants Finalsan® AF de la marque Neudorff®. Les acides caprique et caprylique sont aussi des acides gras. Ils peuvent provoquer des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Ces acides entrent tous deux dans la composition des désherbants «polyvalent» et «allées» de la gamme Natria® (Herbiclean® allées et Herbiclean® jardin).

Dans l'état actuel des connaissances, ces substances actives ne montrent aujourd'hui pas d'impacts néfastes sur l'environnement. Mais qu'en serait-il si elles étaient utilisées massivement ?

Le truand

L'hydrazide maléique est un anti-germinatif d'origine chimique. Il est, avec l'acide pélargonique, le composant de certains désherbants de la marque Neudorff® (Finalsan® Ultima AF et Finalsan® Ultima jardin). Il est très persistant dans le sol. Il peut lui falloir jusqu'à 100 jours pour disparaître de moitié dans celui-ci. Son autre gros point noir : il paraît néfaste pour certaines bactéries du sol, les *Rhizobium* notamment. Pour rappel, ces bactéries spécifiques sont capables pour nombre d'entre elles d'entrer en symbiose avec certaines plantes, permettant à ces dernières de fixer l'azote de l'air. D'après

les connaissances actuelles, il peut être irritant, avoir des effets aigus sur le système nerveux central et provoquer des lésions au foie chez l'homme. C'est de loin la molécule la plus dangereuse utilisée dans ces désherbants.

Pour Eau & Rivières de Bretagne :

- Le désherbant écologique n'existe pas et n'existera jamais ;
- La présence d'herbes indésirables doit être tolérée, le regard sur ces plantes doit changer ;
- Les désherbants contenant de l'hydrazide maléique sont à proscrire comme tous les pesticides de synthèse ;
- L'utilisation raisonnable de désherbants d'origine végétale peut être une étape vers l'arrêt de l'utilisation des pesticides au jardin, ce n'est pas une finalité ;
- Les solutions préventives (paillage, géotextile, plantes couvre-sol...) sont les meilleures alliées dans la lutte, si elle doit avoir lieu, contre les indésirables ;
- Le meilleur des désherbants est celui que l'on n'utilise pas.

Dominique Le Goux

La publicité à l'attention du grand public pour les pesticides est désormais interdite sauf pour les produits dits de biocontrôle. Ces derniers utilisent des mécanismes et interactions naturels dans le cadre de la lutte contre les ennemis des cultures :

- macro-organismes (insectes, acariens, nématodes),
- micro-organismes (champignons, virus, bactéries),
- médiateurs chimiques (phéromones et autres attractifs naturels),
- substances naturelles (extraits d'origine végétale, animale ou minérale).

Les désherbants d'origine végétale, sauf ceux contenant de l'hydrazide maléique, sont considérés comme des produits de biocontrôle. Dans les années à venir, une réglementation particulière va s'appliquer aux produits de biocontrôle. En effet, dès le 1^{er} janvier 2017, ces produits seront les seuls pesticides disponibles en libre-service à l'attention des particuliers ; avant qu'ils ne soient les seuls autorisés à la vente au grand public au 1^{er} janvier 2019.



© ERB

Pour savoir plus sur la publicité et la vente des pesticides, retrouvez la fiche Connaître et agir sur ce thème à la rubrique Agir de notre site internet : www.eau-et-rivieres.asso.fr



Manger bio et local sans augmenter son budget en valorisant les légumes au maximum

C'est ce qu'ont mis au clair les familles du Défi Familles à Alimentation Positive de l'Agglomération de Saint Briec au cours de l'atelier cuisine animé par Pascale Gourdon. Flan aux légumes, galettes végétariennes express, tartines au four façon pizza et potage de feuilles de chou-fleur au curry ; autant de recettes permettant de s'approprier une cuisine bio du quotidien, simple et savoureuse. Le potage de feuilles de chou-fleur est une délicieuse façon de faire des économies ! Le cœur de chou-fleur restant pourra servir à cuisiner un gratin ou une simple salade de chou-fleur cru. *Bon appétit !*



© MAB22

Pascale Gourdon, spécialiste en nutrition depuis plus de 20 ans, est aussi une cuisinière passionnée. Ses principaux objectifs sont les suivants : diffuser les principes de l'alimentation saine par des consultations individuelles, des cours et conférences, résoudre les problèmes de surpoids par une approche comportementale au cours de consultations individuelles dans son cabinet perrosien, apprendre à tous à cuisiner des plats gourmands, simples, écologiques et « diététiquement » corrects grâce à des ateliers de cuisine collectifs.

D'abord développée à Lyon en 2012-2013 par le réseau CORABIO (réseau des agriculteurs bio de Rhône-Alpes) avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon, Défi Famille à Alimentation positive s'est multiplié en Rhône-Alpes et en Bretagne.

En 2015-2016, 159 familles sont engagées dans ce projet en Bretagne. Le principe du défi est simple : des équipes d'une dizaine de foyers (personnes seules, couples, foyers avec enfants) se regroupent pour relever le défi d'augmenter leur consommation de produits bio locaux tout en conservant un budget constant et en se faisant plaisir !

Potage de feuilles de chou-fleur au curry

Ingrédients pour 6 personnes :

700 g de feuilles de chou-fleur bio / 3 cuil à soupe d'huile d'olive / 1 bel oignon bio / 1 branche de céleri bio (facultatif) / jus de citron / 2 ou 3 cuil à café rases de curry (poudre) / sel (gros et fin), poivre ou piment d'Espelette / paprika, persil (déco.)



© Pascale Gourdon

Préparation :

Découper les oignons (et éventuellement la branche de céleri) en morceaux. Les faire dorer dans 1 cuil. à soupe d'huile chaude dans une casserole. Ajouter le curry et cuire 1 min. Oter les parties abîmées des feuilles de chou-fleur, les laver puis les découper en tronçons. Les déposer dans la casserole et recouvrir tout juste d'eau. Ajouter 1 cuillère à dessert de gros sel et du poivre. Chauffer et maintenir une ébullition pendant environ 15-20 min (les tronçons doivent être tendres). Mixer la préparation. Ajouter 1 cuillère à soupe de jus de citron, 2 cuillères à soupe d'huile (ou de la crème ou un morceau de beurre), du poivre ou du piment d'Espelette puis éventuellement de l'eau (en fonction de la consistance désirée).

Goûter et rectifier l'assaisonnement (+ sel, poivre, jus de citron). Servir et parsemer de persil haché ou de paprika. Déguster chaud ou froid (en verrine à l'apéritif par exemple).

Il s'agit d'un accompagnement gratuit avec au programme : visites de ferme, échanges avec un diététicien-nutritionniste sur l'intérêt des produits bio locaux et leurs apports nutritionnels, cours de cuisine, jardinage, trucs et astuces pour consommer bio et pas cher...



Pesticides : des analyses très inquiétantes dans le Bas-Léon

Dans le cadre de la mise en œuvre du **SAGE** du Bas-Léon (Finistère au nord de Brest) adopté en 2013, et selon les dispositions de son **PAGD**, le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon a mis en place en 2015 un réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux au regard des paramètres nitrate, phosphore et pesticides. Le laboratoire indépendant LABOCEA a été mandaté pour mettre en place ce réseau et analyser les paramètres ciblés. Les résultats ont été présentés en décembre 2015 à la **CLE** et font apparaître des éléments inquiétants qui indiquent qu'il reste des efforts importants à accomplir pour améliorer la qualité des eaux dans ce secteur nord-finistérien.

Environ la moitié des ruisseaux côtiers du Bas-Léon est en mauvaise qualité vis-à-vis du nitrate (concentration supérieure à 50 mg/litre). Les eaux souterraines s'améliorent certes mais 30 % des captages dépassent encore la norme de 50 mg/litre de nitrate et 20 % possèdent des **valeurs non conformes en pesticides**. 20 % des cours d'eaux sont de mauvaise qualité pour le phosphore total et 40 % en qualité médiocre. Mais les données les plus inquiétantes concernent les pesticides dans les eaux de surface. Des **analyses réalisées en 2015** à la suite de 6 épisodes de pluie (plus de 10 mm en 24 heures), sur la Flèche (à Tréfléz), l'Aber Benouic (à Plouvien) et l'Aber Ildut (à Brélès), montrent pour la première fois les vraies valeurs de contaminations de ces cours d'eau et par répercussion des eaux côtières adjacentes suite à ces épisodes pluvieux à risque. Les molécules de pesticides qui ne sont pas dégradées après leur épandage sur les champs, dans les jardins, sur les trottoirs ou les espaces verts, sont entraînées par les eaux pluviales vers les rivières.

Cocktail dangereux !

Sur les 64 pesticides recherchés, 36 ont été retrouvées dans les 3 rivières (herbicides surtout mais aussi fongicides), dont 15 dépassent le seuil d'acceptabilité de 0,1µg/litre défini dans le SAGE du Bas-Léon. La Flèche possède un record avec un cocktail de 18 substances quantifiées simultanément le 24 août 2015. LABOCEA indique qu'« aucune masse d'eau ne respecte les objectifs de qualité ». Les molécules les plus fréquemment retrouvées et à des doses inacceptables sont l'atrazine déséthyl, le glyphosate et son dérivé l'AMPA ainsi que le diuron. Pourtant deux d'entre eux sont interdits d'usage : l'atrazine depuis 2003 et le diuron comme phytosanitaire depuis 2008. Les emploierait-on encore à grande échelle ? Le fongicide Mancozèbe bat des records de concentrations dans les 3 rivières : 2,5 µg/litre dans l'Aber Ildut, 2,9 µg/litre dans l'Aber Benouic et 4,45 µg/litre dans la Flèche. La rivière La Flèche a révélé d'autres pics énormes de pollution :



DES COULEURS MALHEUREUSEMENT ENCORE D'ACTUALITÉ CE PRINTEMPS.

© Mickaël Raigtières

1,8 µg/litre pour l'herbicide Diméthénamide, 1 µg/litre pour le fongicide Iprodione, 0,6 µg/litre pour l'Isoproturon. Les connaisseurs apprécieront !

Mauvais présage...

Ces analyses inquiétantes dans les eaux révèlent une utilisation intensive de pesticides, toujours en 2015, dans le Bas-Léon rural. Des produits interdits (parce que dangereux) y sont toujours utilisés. Partant de là, on peut imaginer que plusieurs produits alimentaires, hors produits biologiques, risquent de présenter des résidus de contamination. On peut aussi supposer que pendant certaines périodes d'épandage, l'air que respirent les humains contient des molécules toxiques. Les effets des pesticides sur la vie aquatique sont mal connus. Mais une **étude de l'Ifremer** a montré que les pesticides apportés en mer après les pluies perturbent l'équilibre des microalgues au profit du phytoplancton toxique.

Jean-Yves Piriou

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

PAGD

Plan d'aménagement et de gestion durable

CLE

Commission locale de l'eau

Valeurs non conformes en pesticides

« Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau brute à l'échelle du SAGE du Bas-Léon. Bilan des teneurs de la masse d'eau souterraine du Léon en nitrates et pesticides ». Rapport LABOCEA, novembre 2015.

Analyses réalisées en 2015

« Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau brute à l'échelle du SAGE du Bas-Léon. Mise en place d'un réseau de suivi complémentaire ». Rapport LABOCEA, novembre 2015.

Etude de l'Ifremer

« Plancton marin et pesticides : quels liens ? » Arzul G., Quiniou F. et coord. Février 2014, éditions Quae.



Fin des QUOTAS LAITIERS : un an après, où va-t-on ?

Mis en place par l'Europe en 1984 pour limiter la surproduction et retrouver des prix, les quotas laitiers sont aujourd'hui abandonnés par la Commission Européenne pour augmenter les volumes et gagner les marchés asiatiques. En France, la fin des quotas fut effective le 31 mars 2015. Au delà des impacts sociaux et économiques, que peut-on craindre pour notre environnement ?



L'ENTREPRISE CHINOISE SYNUTRA À CARHAIX INDIRA L'INDUSTRIALISATION DES ÉLEVAGES DU SECTEUR ET DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT.

© ERB

Un territoire breton favorable...

On constate déjà que le passage d'une régulation publique (quotas) à une régulation privée (contrats avec coopératives) entraîne l'augmentation de la production. Pour diminuer les coûts de collecte, le grand Ouest de la France, déjà bien dense et équipé, devrait être favorisé. Contrairement aux zones de montagne pourtant dépendantes de l'élevage pour l'entretien de l'espace et des paysages.

Aussi, Préfecture, Chambre d'agriculture et Conseil Régional ont déjà élaboré un plan de bataille pour la Bretagne qui fournit déjà 22% du lait en France. Objectifs pour 2020 : 6 milliards de litres de lait en Bretagne (+18% par rapport à 2012), 9 000 exploitations (contre 13 000 aujourd'hui) ! Tout ceci grâce à un programme de modernisation des bâtiments, d'augmentation de la productivité du travail, d'accompagnement au changement de pratiques, etc.

... Mais un environnement breton saturé !

Cette augmentation des volumes passera par l'augmentation des cheptels et la concentration des élevages. Le territoire breton n'étant pas extensible, une concurrence pour la terre agricole s'installe déjà. Phénomène accentué par la suppression des cantons en ZES qui permettaient de limiter la taille des élevages et par les besoins de terres pour l'épandage.

Deux stratégies s'offrent donc aux laitiers développant leur production, sans accès au foncier :

- l'achat supplémentaire d'alimentation importée,
- l'intensification de la production d'aliment fourrager (ensilage d'herbe ou de maïs), au détriment d'autres cultures.

Les conséquences environnementales de telles stratégies sont désastreuses.

D'abord, les quantités d'azote à gérer sur le territoire breton augmenteront mécaniquement, alors que la Bretagne subit déjà un excédent moyen d'azote de 35 kg/ha, à l'origine des marées vertes.

Aussi, le passage au maïs augmentera le risque de lessivage de l'azote (couverture du sol et enracinement moindres, mise en place du couvert hivernal tardif), les consommations d'eau et l'érosion des sols ! En parallèle, les prairies risquent d'être retournées, ou abandonnées pour les plus difficiles d'accès, malgré leur intérêt environnemental indéniable : stockage de l'azote, limitation de l'érosion, faible utilisation de pesticides, moindre impact climatique, protection de la biodiversité, des paysages...

Autre effet induit, le développement des robots de traite avec le problème de l'augmentation des surfaces en maïs et de création de « parcelles parking », où les vaches concentrent les déjections, avec des risques accrus de pollution de l'eau.

La fin des quotas risque au final d'induire l'abandon de fermes laitières, pour agrandir des fermes porcines ou céréalières avec un risque

de changement d'affectation des terres aussi désastreux en terme de pollution des eaux que de destruction du paysage.

Quelles solutions ?

La crise du lait actuelle ne pourra se résoudre par la

fuite en avant que représente l'augmentation des volumes et la concentration des exploitations. Le marché mondial est déjà saturé, les prix de production français ne peuvent être concurrentiels, et le déclin du nombre d'agriculteurs va s'accroître. D'autres pistes permettent pourtant de relever les défis du maintien du prix et de la préservation de l'emploi agricole et de l'environnement : le circuit court qui permet de valoriser l'impact environnemental du lait, le système herbager économe en intrants basé sur le pâturage de prairies particulièrement respectueux de l'environnement, les signes de qualité et de l'origine, en particulier l'agriculture biologique qui est le plus efficace pour protéger l'eau.

Face à la mondialisation des marchés et à l'enjeu climatique, une réflexion doit se poursuivre à l'échelle européenne sur la régulation du marché. Et face aux risques sociaux, économiques et environnementaux pour la Bretagne, une réflexion régionale de long terme doit être menée au plus vite pour sauver l'agriculture bretonne.

« Tous les experts voient la dégradation de l'environnement comme l'un des principaux défis pour les années à venir »

(Ernst and Young, Analyse des évolutions futures du secteur laitier – Pour la Commission Européenne, 2013)

ZES
zone d'excédent structurel

Estelle Le Guern



Pa... trimoine, mais presque ! *

par Marcel Benot

J'ai été invité à contribuer à l'inventaire du petit patrimoine rural dans la commune. Comme je n'étais pas passé depuis longtemps voir certains éléments patrimoniaux liés à l'eau, j'ai précisé que je n'étais pas absolument certain que tous ceux que je listais avaient encore une existence concrète. Je ne pensais pas si bien dire.

En sortant de la mairie, je suis allé voir si le nouveau propriétaire des vestiges d'un moulin avait progressé dans son intervention sur le site. J'ai alors constaté que l'on avait commencé à remblayer l'ancienne petite prairie en aval de la chaussée. C'est une zone humide classée dans l'inventaire de 2014.

Simple remblai occasionnel ou première étape d'une action de plus grande envergure ? En tout cas, **la modeste fontaine avait été ensevelie du même coup** sous une épaisse coulée de terre. Deux agressions patrimoniales «pour le prix d'une» ! Et dans un contexte d'inventaires, juste terminé pour les zones humides, encore en cours pour le petit patrimoine.

En 1794, l'Abbé Grégoire, un précurseur dans la protection du patrimoine, avait créé le mot «vandalisme» pour désigner une agression contre un élément du «patrimoine collectif dont la sauvegarde est d'utilité publique». Et il avait retenu trois principaux motifs : «l'ignorance, l'insouciance et la filouterie».

Dans son livre «La France du patrimoine – Les choix de la mémoire» (1996), Marie-Anne Sire dit ceci au sujet du patrimoine rural :

«Les débats et recherches engagés par les historiens, les géographes et les ethnologues sur la signification de l'héritage que l'on souhaite transmettre aux générations futures induisent d'importantes inflexions dans la politique de protection patrimoniale : trop longtemps concentrée sur des monuments de qualité exceptionnelle isolés de leur contexte, l'attention s'élargit ainsi aux autres éléments sans doute moins spectaculaires, mais essentiels pour comprendre la qualité du tissu social et architectural d'espaces plus larges.»

On redécouvre l'intérêt et l'urgence de protéger notamment des éléments d'architecture rurale comme les pigeonniers, les lavoirs ou les moulins, jusqu'à promettre à la disparition du fait de leur moindre utilité.

Leur sauvegarde mobilise désormais l'opinion soucieuse de conserver ces repères dans un paysage qui se désertifie et ces témoins d'un autre âge, gardant la trace de modes de vie et de savoir-faire, appelés à disparaître.»

Le remblai devrait être enlevé. La fontaine retrouvera-t-elle vie ou sera-t-elle définitivement éradiquée lors de cet enlèvement ? Car de tels travaux sont exécutés, comme le remblaiement, par des engins qui ne permettent pas une exécution fine. A un autre endroit, un lavoir déjà bien malmené survivait sur le bas côté de la route. Il a été recouvert de terre lors de la réfection de la chaussée attenante, malgré la réaction immédiate d'un riverain. Là aussi il devrait y avoir une intervention réparatrice.

Ces deux exemples confirment, si besoin était, **la nécessité d'un inventaire de ces éléments patrimoniaux de «moindre utilité» en même temps que «l'intérêt et l'urgence de (les) protéger».**

Le deuxième exemple pointe de plus le fait que, dans le domaine public, la maltraitance et/ou l'éradication de nos modestes éléments patrimoniaux est autant possible que dans le domaine privé. Mais l'autorité publique, municipale par exemple, peut être alors en cause. En effet, les agents qui interviennent pour des maintenances ou réfections devraient être dûment instruits de l'existence d'éléments patrimoniaux dans l'espace de leurs interventions et de la nécessité de les sauvegarder.

Terminons cependant sur une note positive. Des habitants de la commune se sont regroupés dans une toute nouvelle association. Et ils consacrent une partie de leurs loisirs au nettoyage et à la préservation des fontaines et des lavoirs publics.



LE REMBLAI À L'ARRIÈRE PLAN.

© Marcel Benot



LAVOIR APRÈS NETTOYAGE.

© Marcel Benot



LA MODESTE FONTAINE OUBLIÉE.

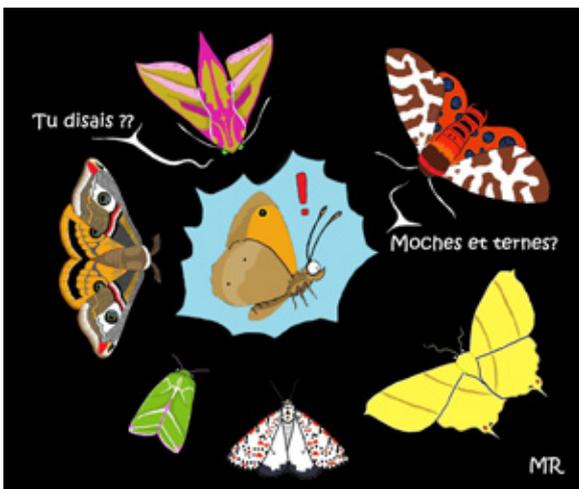
© Marcel Benot

* Clin d'œil au «pa... tubulaire, mais presque» de Coluche.



Les papillons de nuit n'existent pas !

Si l'on en croit la rumeur, les papillons de jour sont élégants, colorés, sympathiques et utiles, alors que leur cousins nocturnes sont moches, poilus et il faut même s'en méfier ! Comme pour les chouettes, les chauves-souris et autres bestioles de la pénombre, l'image est très caricaturale ! Pour l'être humain de base, vivre la nuit, c'est suspect et ça cache sûrement quelque chose de néfaste...



ALORS, C'EST QUI LE PLUS BEAU ? LES NOCTURNES (LE PETIT PAON DE NUIT, LE SPHINX DE LA VIGNE, L'ÉCAILLE MARTRE, LA PHALÈNE DU SUREAU, LA GENTILLE ET LA HALIAS DU HÊTRE) OU LE DIURNE (LE MYRTIL) ?

Dessin Michel Riou

liquides : nectar, miellat, jus de fruit, rosée... Point de griffes, dard ou autres mâchoires à l'horizon !

Ils sont nuisibles ? Leurs chenilles se nourrissent de végétaux et il est vrai que lorsque la plante en question est un légume, un fruitier ou autre végétal choyé, les dommages peuvent être conséquents. Mais, ces nuisances ne concernent pas tous les obscurs et certains papillons de jour sont aussi pointés du doigt ! Bon, quel est le vrai problème alors ? Ma voisine me souffle une réponse : « *Ils sont poilus, gros, ternes, enquiquants... et en plus ils vivent la nuit et surgissent de nulle part tels des spectres* » ! C'est sûr qu'avec une telle pancarte sur le dos, pas facile de trouver un bon avocat... Je vais quand même enfiler la robe et tenter d'être convaincant.

Plaidoyer pour des étoiles

Alors reprenons. Poilus ? Certes, mais pas tous, loin de là. Et sûrement moins que le toutou enroulé dans son panier qui lui a droit à toutes les attentions. Gros ? Il y a quelques mastocs en effet, mais la plupart sont minuscules. En fait, c'est l'abdomen de certains individus grassouillets qui impressionne. Enquiquants ? Comme certains d'entre nous qui sont attirés par tout ce qui brille, la plupart des papillons nocturnes sont attirés par la lumière. Alors, ça tape dans les vitres, ça cogne dans les lampes, ça rentre dans la maison... Pas de quoi en faire un drame ! Ils sont ternes ? On peut l'expliquer. Pour passer la journée discrètement sur une écorce, un mur ou un autre support, il est préférable d'opter pour une tenue neutre et discrète afin d'éviter les ennuis. Regardez le dessous des ailes des papillons diurnes, c'est souvent le cas aussi ! Et puis, à y regarder de plus près, les nocturnes n'ont rien à envier à leurs cousins. Les palettes de couleurs et de formes qu'ils proposent sont tout simplement magnifiques ! Il faut juste prendre le temps de les observer, d'apprendre à les connaître, comme le nouveau voisin qui vient de s'installer dans le quartier. Les papillons de nuit n'existent pas, ils sont les lumières de l'obscurité, des milliers d'étoiles dans la pénombre.

Michel Riou

Lépidoptères

Insectes possédant deux paires d'ailes recouvertes d'écaillés colorées, autrement dit tous les papillons. Se nourrissent de végétaux : La plupart des chenilles se nourrissent de feuilles, mais quelques-unes se nourrissent de fruits, d'autres de lichens, de plumes, de farines...

Nuisances

Quelques chenilles de noctuelles, pyrales et tordeuses peuvent en effet causer des dommages.

Mastocs

Le grand paon de nuit peut atteindre 15 cm d'envergure ! C'est le plus grand papillon européen. Les sphinx, les bombyx et quelques noctuelles peuvent aussi être impressionnants. Mais l'écrasante majorité est de taille plus modeste.

Minuscules

Les microlépidoptères sont les plus nombreux et leur taille n'exécède parfois pas plus de quelques millimètres.

Un peu d'ordre dans la famille

Dans la grande « famille » des lépidoptères, je vous présente à ma droite, les rhopalocères ou « papillons de jour » : antennes qui se terminent en massue, ailes redressées l'une contre l'autre au repos, tous volent le jour. Dans notre région, on compte une petite centaine d'espèces dont une bonne partie est rare ou menacée. A ma gauche, les hétérocères : antennes de formes différentes et au repos, ailes disposées à plat ou en toit. La plupart de ces derniers volent la nuit, mais plusieurs sont strictement diurnes. Tous les hétérocères ne sont donc pas des papillons de nuit ! On peut estimer à environ 1500 le nombre d'espèces en Bretagne, soit quinze fois plus que les diurnes ! Estimer, le mot est juste, car il y a encore de nombreux mystères à découvrir chez ces noctambules.

Un sacré dossier

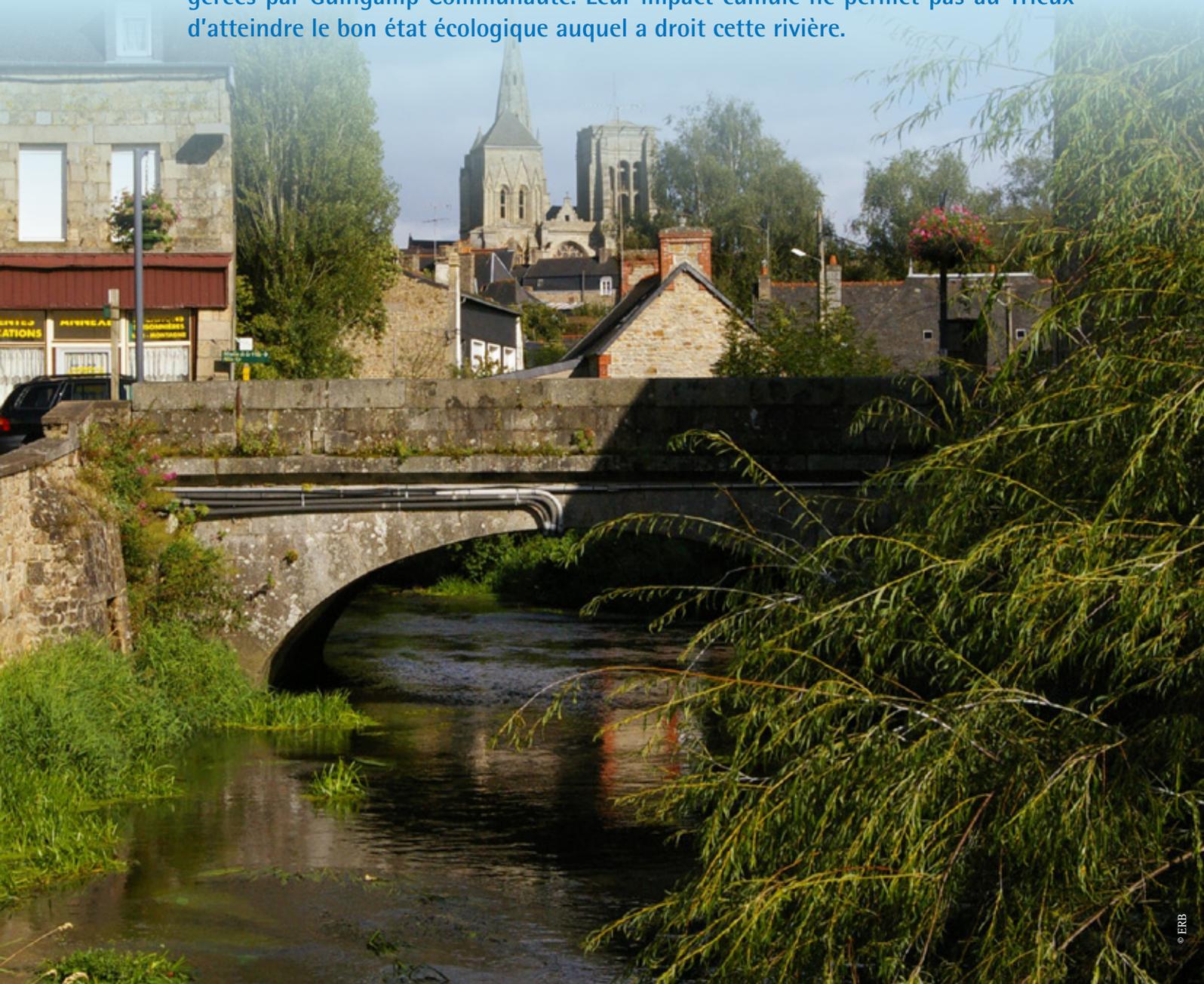
Les elfes de la nuit sont donc souvent au mieux ignorés, au pire détestés. Pourquoi ? Leur cycle de vie serait étrange ou inconnu ? Qu'ils bati-folent au soleil de midi ou sous la lune, tous les papillons passent par les mêmes étapes : œuf, chenille, chrysalide, imago. Ils seraient dangereux alors ? Diurnes ou nocturnes, ils sont tous munis d'une trompe qui leur permet d'aspirer des



Trieux : une santé précaire

Depuis le début des années soixante-dix, la protection du Trieux a mobilisé l'énergie des militants associatifs. Lutte contre le projet de barrage de Saint-Clet décidé en 1976 par le Conseil général, mise en œuvre d'un contrat de rivière en 1983 pour réduire les pollutions et valoriser le cours d'eau, élaboration du programme « 1000 saumons en l'an 2000 », courage et détermination ont permis de repousser les menaces et d'améliorer la qualité des eaux de cette rivière.

Aujourd'hui, alors que l'arrêt de plusieurs piscicultures a réduit les pollutions organiques, demeure un problème majeur : celui de l'impact des rejets de l'agglomération guingampaise sur la qualité bactériologique et physico-chimique du cours moyen du Trieux. Ces rejets, collectés par un réseau d'assainissement défectueux sont traités dans les deux stations d'épuration de Plouisy et de Grâces gérées par Guingamp Communauté. Leur impact cumulé ne permet pas au Trieux d'atteindre le bon état écologique auquel a droit cette rivière.





Une rivière fragile soumise à la concentration des activités agro-alimentaires

Historiquement, si la plupart des villes moyennes de Bretagne se sont développées en fond d'estuaire (Lorient, Quimper, Châteaulin, Landerneau, Morlaix, Lannion, Saint-Brieuc...), Guingamp fait exception à cette situation.



BASSIN VERSANT DU TRIEUX.

L'agglomération, qui compte aujourd'hui 23 000 habitants et accueille une dizaine d'importantes entreprises agro-alimentaires, n'est située qu'à seulement 25 km de la source du Trieux. Pas besoin d'être expert pour comprendre qu'en été à ce niveau du cours d'eau, le débit est extrêmement faible : environ 460 L/s ! Et donc, la capacité du Trieux à « digérer » les rejets (environ 10 000 m³ par jour en hiver et 7 000 en été) est très limitée. Une fragilité naturelle confrontée, en plus, aux déficiences de l'assainissement urbain : de multiples rejets directs d'eaux usées ou de mélanges eaux pluviales / eaux usées, en provenance des habitations, se déversent dans le Trieux et les affluents qui traversent l'agglomération.

La spécialisation agro-alimentaire

Le développement industriel de l'agglomération s'est quasi-exclusivement orienté vers l'accueil d'entreprises agro-alimentaires, très consommatrices d'eau mais aussi évidemment très pourvoyeuses de rejets. Laiterie, abattoir de bovins, charcuterie, usines de fabrication de sandwiches et plats préparés, une dizaine de grandes entreprises produisent chaque jour des rejets équivalents à celle d'une ville de 85 000 habitants ! On se demande d'ailleurs pourquoi c'est la collectivité, en l'occurrence la communauté de communes de Guingamp, qui gère la station chargée d'épurer les eaux usées de ces entreprises ! Curieux transfert de responsabilité qui permet aux entreprises de se décharger de cette mission délicate !

Au total, les eaux usées domestiques et industrielles représentent un flux de pollution avant traitement de l'ordre de 110 000 équivalents-habitants ! C'est beaucoup pour une petite rivière comme le Trieux, qui en même temps sert de fontaine aux habitants de la vallée. Deux captages superficiels, l'un implanté juste à l'amont de Guingamp, l'autre sur le cours aval de la rivière à Saint-Clet, produisent des eaux destinées à l'alimentation de milliers de consommateurs.

Le traitement de cette pollution est réparti entre deux stations d'épuration : celle de Plouisy, qui reçoit essentiellement les eaux usées domestiques de l'agglomération, et celle de Grâce destinée au traitement des effluents industriels.

La pression polluante de l'industrie agro-alimentaire locale

Entreprise	Activité	Volume d'effluents par jour (m ³)
Daunat	Fabrication sandwich	220
Entremont Alliance	Laiterie	2000
Farmor	Fabrication de plats préparés à base de volaille	300
Fidèle	Aliments pour animaux	130
Socopa	Abattage de bovins	462
Stephan	Fabrication de conserves	267
St Michel	Biscuiterie	12
Guyader	Charcuterie - traiteur	300



Les activités nautiques menacées par la pollution bactériologique ?

Traversant la ville, le Trieux a vu se développer les usages de loisir et en particulier la pratique du canoë-kayak. Les clubs de Guingamp, et celui de Pontrieux, très dynamiques, accueillent des centaines de participants, chaque fin de semaine et durant les vacances scolaires, ainsi que dans le cadre des enseignements d'activités sportives dispensés dans les collèges et lycées de la vallée. Cette activité qui comporte évidemment de nombreux contacts avec l'eau est soumise aux mêmes exigences de qualité d'eau que la baignade. Aussi, quand le 20 octobre 2014, Philippe LE GOFF, maire de Guingamp, signe un arrêté interdisant la pratique des sports nautiques sur le Trieux au vu de la pollution bactériologique mise en évidence par l'agence régionale de santé, cela fait l'effet d'une petite bombe ! Les multiples rejets d'eaux usées, le rejet de la station d'épuration, contaminent le Trieux : les résultats de l'année 2015 confirment cette pollution, avec 7 prélèvements sur 20 qui dépassent la limite de 2 000 *Escherichia coli* (E. coli)/100 mL d'eau fixée par la réglementation sanitaire. Le record étant atteint à 69 000 le 22 juin ! *Escherichia coli* (E. coli) est une bactérie qui s'établit dans le tube digestif de l'homme et des animaux à sang chaud. La majorité des souches de E. coli sont inoffensives, quelques-unes seulement sont pathogènes et provoquent des diarrhées. La présence d'E. Coli est surtout le témoin d'une contamination fécale qui peut être associée à la présence de germes pathogènes plus dangereux. Cette exigence d'une qualité sanitaire suffisante pour les eaux du Trieux a conduit la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat Trégor Goëlo présidée par Thierry BURLLOT à classer en zone prioritaire pour la réduction des pollutions bactériologiques les cantons de Guingamp et Pontrieux.



DES USAGES DE LOISIRS, EN PARTICULIER LA PRATIQUE DU CANOË-KAYAK, MENACÉS PAR LA POLLUTION BACTÉRIOLOGIQUE.

Une rivière à saumons

Les années soixante dix ont failli voir le saumon disparaître des eaux du Trieux : en cause, la surpêche aux carrelets à l'aval du barrage de Goas Vilinic (Quemper-Guézennec), les pollutions diverses, les difficultés de franchissement des barrages, les épizooties mortelles d'UDN... Les actions de reconquête du milieu initiées par les associations de protection de la nature ou de pêche et les acteurs du bassin (nettoyage des frayères, aménagement de passes à poissons, contrat de rivière, programme 1000 saumons en l'an 2000) ont heureusement permis d'enrayer cette diminution des populations. Aujourd'hui, le Trieux produit, essentiellement sur son cours aval, plus de 21 000 tacons, soit 5,7 % de la production bretonne alors que ses surfaces d'eaux courantes représentent 6,45 % des surfaces régionales. Les densités, mesurées chaque automne par la fédération de pêche et ses associations, sur une vingtaine de secteurs du cours principal et de deux affluents (Bois

UDN

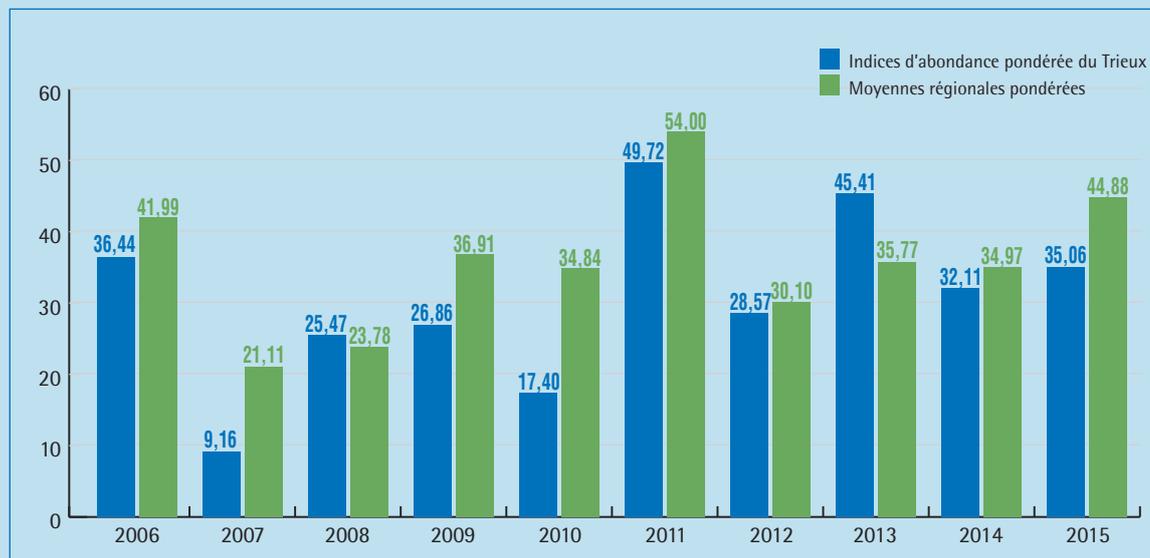
Nécrose ulcérate du derme





de la Roche et Sullé) varient considérablement suivant les années : de 9 à 68 individus par unité d'effort sur la période 1997-2015. La moyenne de l'indice d'abondance pondéré, avec 30,62, place le Trieux dans la médiane des rivières à saumons de Bretagne (35,84). Pour l'année 2015, cet indice d'abondance est de 35,06, proche de la moyenne régionale à 35,84.

Evolution de l'indice d'abondance en tacons du Trieux



Entretien avec

Ludovik ROUSSEAU

Ludovik ROUSSEAU est le jeune nouveau président de l'association de pêche et de protection du milieu aquatique de Guingamp.



Dans la traversée de Guingamp, le Trieux a un intérêt piscicole ?

Ludovik Rousseau : Ah oui ! Il n'est pas encore impacté par les rejets de la station d'épuration de Pont Ezer située à l'aval et il accueille une dizaine d'espèces : truites et saumons bien sûr, mais aussi toutes leurs espèces d'accompagnement comme la loche, les vairons, les goujons, les chabots ou d'autres comme l'anguille hélas de plus en plus rare. On y trouve aussi un peu de brochets et de gardons qui viennent des plans d'eau de l'amont. C'est très étonnant : ce parcours est peu fréquenté par les pêcheurs, alors qu'il abrite de très

belles truites. En fin de printemps, au moment des éclosions d'éphémères, c'est un festival de gobages par des truites qui atteignent facilement 35-40 cm !

ERB : Votre association a des projets particuliers pour ce secteur ?

L.R. : Nous y avons mis en place un parcours initiatique, à destination notamment des jeunes pêcheurs, par ce qu'il est facilement accessible, la surveillance est aisée : tous les modes de pêche sont autorisés, mais les captures sont obligatoirement remises à l'eau. Et d'année en année, on voit que la densité de truites augmente ! C'est un par-

cours idéal pour l'école de pêche que nous avons créée pour susciter de l'intérêt pour ce loisir.

ERB : Et la pollution ?

L.R. : Ce secteur du Trieux est de temps en temps concerné par des déversements accidentels : hydrocarbures, rejets industriels, débordements d'eaux usées. Mais c'est surtout à l'aval de la station d'épuration de Plouisy que les pêcheurs observent une dégradation : le fonds de la rivière est complètement colmaté par des algues brunes ! Impossible de pêcher la truite dès que l'eau baisse !



L'épineux problème des rejets directs

La surcharge hydraulique du réseau d'assainissement provoque de très nombreux déversements directs d'eaux usées vers le Trieux.



LES EAUX PLUVIALES ENGORGENT LE RÉSEAU.



EN 2014, LA STATION D'ÉPURATION DE PLOUISY A ÉTÉ COURT-CIRCUITÉE DURANT 58 JOURS.

Certes, le problème n'existe pas qu'à Guingamp, mais son ampleur est ici particulièrement importante. Ancien, le réseau d'assainissement souffre d'un double handicap : la remontée des eaux de nappe en hiver provoque des infiltrations d'eaux parasites, et chez les particuliers, de mauvais raccordements dirigent les eaux de toitures vers ce réseau qui ne devrait collecter que les eaux usées. Résultat : quand il pleut des milliers de m³ d'eaux pluviales se mélangent aux eaux polluées. Ils engorgent le réseau provoquant le débordement de certains des 21 postes de refoulement et envahissent la station d'épuration de Plouisy. Celle-ci sature et se trouve en surcharge hydraulique durant 82 % du temps en période pluvieuse et de nappe haute ! Comme l'écrit pudiquement un récent rapport de la Direction départementale des territoires et de la mer présenté au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, « ceci peut obliger un délestage en entrée de station ». En langage cru, délestage signifie que par exemple en 2014, il a fallu durant 58 jours court-circuiter la station et rejeter directement dans le Trieux des milliers de m³ d'eaux usées, plus ou moins diluées mais toujours chargées de bactéries, matières organiques, azote et autre phosphore !

Ça s'accélère

Pollution bactériologique avérée en 2014, enquête publique en avril 2015 sur les projets de restructuration des stations d'épuration exploitées par Guingamp Communauté. À l'occasion de cette dernière, la pollution bactériologique intervenue à l'automne 2014 et les avis

de l'autorité administrative, de la Commission Locale de l'Eau et d'Eau Et Rivières de Bretagne ont conduit le commissaire-enquêteur à donner un avis favorable au projet assorti d'une réserve formelle : « *Guingamp Communauté doit établir d'ici la fin 2015 un programme complet de recherche et de réalisation de travaux sur la totalité du réseau d'assainissement* ».

Ce que feront les élus, qui décident le 18 mai 2015 d'engager un important programme d'investigations et travaux d'un montant de 900 000 €. De son côté, la DDTM soumet en janvier 2016 au CODERST des Côtes d'Armor un projet d'arrêté encadrant le fonctionnement des réseaux d'assainissement, imposant des dispositifs de suivi (compteurs, détecteurs de surverses), la transmission annuelle de leurs résultats et la transmission du programme détaillé des contrôles et des travaux.

Mobilisée depuis plusieurs mois sur ce dossier, Eau Et Rivières de Bretagne a demandé et obtenu que l'arrêté préfectoral fixe un terme clair à l'arrêt total du by pass en tête de la station d'épuration de Plouisy. Car il est tout à fait anormal, au moment où il est demandé à tous de faire des efforts pour réduire les pollutions de l'eau, que la collectivité puisse rejeter directement les eaux usées dans la rivière dès qu'il pleut. Ce sera pour 2022. Un délai que Guingamp Communauté doit mettre à profit pour tenir ses promesses.

« ...ceci peut obliger un délestage en entrée de station. »

DDTM
Direction départementale
des territoires et de la mer

CODERST
Conseil départemental
des risques sanitaires et
technologiques



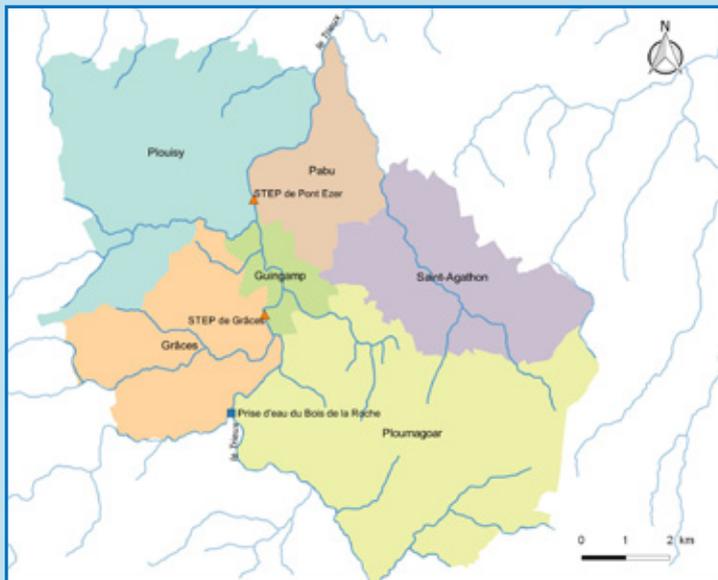
Des rejets incompatibles avec le bon état

Même appuyée sur un renforcement du traitement, l'augmentation de la pollution à éliminer dans les stations d'épuration ne permet pas de respecter l'objectif de qualité des eaux du Trieux.



LE REJET DE LA STATION D'ÉPURATION DE GRÂCES DÉCLASSERAIT LE TRIEUX. © ERB

L'augmentation des rejets de la laiterie Entremont et la nécessité d'améliorer la qualité du Trieux ont conduit Guingamp Communauté à décider en 2014 d'étendre et de moderniser la station d'épuration de Grâces ; celle qui reçoit les effluents industriels de l'agglomération. Ce projet prévoit une légère augmentation des flux de pollution rejetés dans le Trieux (pollution organique, azote) mais une réduction des rejets de phosphore : un traitement « tertiaire » sera mis en œuvre et permettra de diminuer ceux-ci. Toutefois ce projet ne permet pas de respecter le « bon état écologique » du Trieux pour le paramètre phosphore. C'est le rapport présenté par l'inspecteur des installations classées le 29 janvier dernier au CODERST qui l'affirme : « le cours d'eau est légèrement déclassé sur la période de juillet à octobre avec une concentration de 0,25 mg/L de phosphore total, quand la limite du bon état est fixée à 0,20 mg/L ».



La stratégie du SAGE

Pourtant, dès le 24 février 2014, la commission locale de l'eau chargée d'établir le SAGE décidait dans sa stratégie, d'adopter pour le phosphore un objectif de bon état pour le Trieux, en tous points du cours d'eau. Objectif adopté à l'unanimité des membres de cette commission, y compris des représentants de l'État. En toute logique, à l'occasion de l'enquête publique, la commission locale de l'eau se saisissait du projet d'épuration, et après avoir entendu les responsables de Guingamp Communauté, rappelait dans un courrier adressé au préfet le 8 avril 2015 la nécessité de respecter l'objectif du SAGE. Cela n'empêche pourtant pas les représentants de l'État de proposer au CODERST d'autoriser les projets d'épuration sur Guingamp avec un déclassé du cours d'eau !

Pour Eau & Rivières de Bretagne pas question d'accepter ce déclassé du Trieux ! L'excès de phosphore dans ses eaux modifie l'écosystème, dégrade les habitats piscicoles, favorise le développement d'algues brunes qui colmatent le cours d'eau.

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

CODERST

Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques

D'autant que des solutions existent :

- **réduire à la source les apports de phosphore**
notamment à la laiterie Entremont qui est responsable de la moitié des quantités arrivant à la station d'épuration de Grâces
- **renforcer le traitement.**

Il n'est pas imaginable, alors même que la France s'est engagée à atteindre le bon état de ses masses d'eau en application de la directive européenne cadre sur l'eau, qu'une autorisation soit délivrée pour un projet qui déroge à cet objectif !



Une entreprise au-dessus des lois ?

À Saint-Agathon, commune de l'agglomération, la société Entremont Alliance prend ses aises avec la réglementation environnementale.

Cette entreprise a été autorisée par un arrêté préfectoral du 3 juillet 2002 à exploiter une unité de collecte et de transformation du lait (fabrication de poudre de lait et de fromage) ; pour son alimentation en eau, elle bénéficie d'un arrêté préfectoral du 30 septembre 2013 qui l'autorise à exploiter trois forages, pour un prélèvement total de 300 000 m³. Afin de mesurer l'impact de ce prélèvement sur la nappe souterraine, cette autorisation impose le suivi de l'évolution de la nappe dans les trois forages et les piézomètres.

Mais surprise en janvier dernier : dans un rapport officiel de l'Agence Régionale de Santé présenté au CODERST, on apprend que l'entreprise demande « à régulariser l'augmentation de volume annuel à 350 000 m³, volume moyen utilisé depuis plusieurs années par la société Entremont » ! Mais ce n'est pas tout ! Non seulement l'entreprise a augmenté son prélèvement de 16 % sans autorisation, mais l'hydrogéologue consulté sur le projet nous apprend que l'« on ne connaît pas le niveau de la nappe captée car les sondes des piézomètres ont été débranchées » et il n'y a donc pas de suivi du niveau de la nappe ! Pour l'hydrogéologue agréé, le fait de mobiliser pour cette seule entreprise 100 % de la ressource disponible rend impossible la création de nouveaux forages aux alentours du site d'Entremont.

Mais pourquoi ne pas utiliser l'eau du réseau public plutôt que de surpomper dans la nappe ? La fabrication de poudre de lait destinée à l'alimentation infantile n'est pas compatible avec la concentration en nitrates de l'eau du réseau public !

Des rejets en augmentation

Derrière cette augmentation illégale des prélèvements se cache en fait une augmentation toute aussi illégale de la production qui aboutit à des dépassements considérables des déversements autorisés, après un prétraitement sommaire, vers la station d'épuration de Guingamp Communauté : +11 % en volume, +16 % en phosphore, +62 % pour les matières en suspension, +82 % pour l'azote total ! Un flux polluant qui affecte bien entendu le fonctionnement de cette station d'épuration et la qualité finale des rejets évacués dans le Trieux. « La société Entremont s'est efforcée dans un contexte économique jugé instable de répondre à la demande du marché en augmentant sa production au-delà des valeurs auto-



LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DOIVENT-ILS PRIMER SUR LE RESPECT DES LOIS ?

risées afin de préserver les emplois et de garantir la pérennité de l'entreprise » tente de justifier l'entreprise ! Cette situation déplorable n'engendre que des réactions bien molles des services de contrôle : ils invitent l'entreprise à régulariser sa situation administrative et ferment les yeux sur les multiples infractions. Les élus responsables de la communauté de communes n'appliquent aucune pénalité financière pour la surcharge de pollution à traiter et négocient avec l'entreprise une nouvelle convention...

Seule Eau & Rivières de Bretagne est bien décidée à ne pas en rester là. Son conseil d'administration a décidé d'engager des poursuites auprès du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, pour que la justice sanctionne cette entreprise au-dessus des lois.

« On ne connaît pas le niveau de la nappe captée car les sondes des piézomètres ont été débranchées. »

La politique du secret administratif

C'est un comble : les services de l'Etat pratiquent la politique du secret pour couvrir les agissements délictueux des entreprises. Dans un courrier du 7 janvier 2016 adressé à la Direction Départementale de la Protection des Populations chargée de contrôler les activités de cette entreprise pour le compte du ministère de l'Ecologie, Eau & Rivières demandait que lui soient communiqués les chiffres de production de l'entreprise Entremont pour les années 2012 à 2015. Mais en trois mois l'administration n'a pas trouvé le temps de nous répondre ! Bien pour une préfecture qui se glorifie sur son site internet : « La qualité du service rendu aux usagers constitue une priorité de l'État dans le cadre du processus de modernisation des préfectures. » La preuve !



Une association active

Comment les sentinelles des rivières peuvent-elles contribuer à améliorer la situation de nos rivières ?
Le cas des rejets de l'agglomération guingampaise apporte quelques éléments de réponse.



© ERB

L'ACTION DES ASSOCIATION POUSSE À AGIR POUR LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES.

Nombreux sont les citoyens qui se sentent perdus face à la dimension des projets et à la technicité des dossiers. Démunis et parfois même complexés face aux autres acteurs, ils ne savent pas comment s'y prendre pour améliorer l'environnement. À ce constat, une seule réponse : isolés, nous ne pouvons pas grand chose, rassemblés nous pouvons agir !

Ainsi, dès le projet de Guingamp Communauté connu, Eau & Rivières a agi tous azimuts : lors de l'enquête publique au printemps 2015, les membres de l'association ont rédigé une note d'analyse et rencontré Hervé NICOL le commissaire-enquêteur. Celui-ci a conditionné son avis favorable à la mise en œuvre d'un programme de réduction des rejets directs dans le Trieux, et de suivi de la contamination bactériologique, toutes mesures demandées par l'association, qui alerte également la presse locale afin d'informer les habitants de l'agglomération des enjeux de la protection du Trieux.

La commission locale de l'eau qui élabore le SAGE est aussi mobilisée, et à l'unanimité décide dans sa stratégie que le bon état devra être atteint sur l'ensemble du Trieux et pas seulement à son point situé le plus en aval.

Déjà le projet s'améliore

À ces démarches, l'association ajoute une série d'interventions auprès du Préfet des Côtes d'Armor. Dans un courrier du 11 juin 2015, Eau & Rivières de Bretagne lui indique qu'elle sera « particulièrement vigilante et qu'elle est attachée à une amélioration sensible de la qualité du Trieux au niveau de Guingamp ». Message en partie

reçu, car les arrêtés proposés pour avis fin janvier 2016 au CODERST prévoient une série de mesures qui améliorent sensiblement le projet : obligation de mettre en œuvre un programme d'amélioration du réseau, réduction des rejets directs, augmentation de la performance des stations d'épuration, mise en place d'un traitement pour réduire la contamination bactérienne...

Sur deux points, considérés comme majeurs par l'association, le débat s'engage au CODERST : l'indication formelle dans l'arrêté d'une date d'arrêt des rejets directs dans le Trieux, et le respect pour le paramètre phosphore du bon état du Trieux y compris de juillet à octobre. N'ayant pas obtenu satisfaction, l'association fait à nouveau pression sur le Préfet : « Il nous paraît indispensable qu'avant toute décision finale sur l'arrêté d'autorisation de cette station d'épuration soient recherchées les solutions permettant d'éviter une autorisation insatisfaisante tant au regard de la réglementation en vigueur que de la stratégie adoptée par la Commission Locale de l'Eau. Désireuse d'éviter tout contentieux ultérieur, notre association vous demande d'engager cette démarche qui, nous en sommes persuadés, permettra de déboucher sur une décision consensuelle » écrit notre président Dominique AVELANGE le 28 janvier.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la décision du Préfet n'est pas encore prise, même s'il se dit dans les couloirs que l'action résolue de l'association devrait encore permettre par de nouveaux progrès !



L'ASSOCIATION N'A PAS
MÉNAGÉ SA PEINE
POUR DÉFENDRE LE TRIEUX.



Une Jardinothèque pour emprunter des outils

Malgré les bons coups de vent et les précipitations qui arrosent régulièrement nos jardins bretons, le printemps n'est pas loin. Les journées commencent à s'allonger, les températures augmentent et il est enfin temps de sortir le bout du nez dehors pour les premiers travaux de jardinage.

Au programme, démarrage des premiers semis sous châssis, coupe des branches d'arbres et d'arbustes malmenés par le vent, entretien de la pelouse envahie par le trèfle ! Oui mais comment faire sans les outils appropriés ? C'est pour répondre à cette question qu'Eau & Rivières de Bretagne a décidé de créer des « jardinothèques ».



QUELQUES OUTILS QUE LES ADHÉRENTS PEUVENT EMPRUNTER DANS LES DÉLÉGATIONS 56 ET 22.

Même si nous sommes tous conscients des dangers des pesticides pour la santé et l'environnement et de l'importance de s'en passer, il arrive que l'on se sente dépassé par la quantité de pissenlit, plantain et autre Rumex qui prolifèrent dans la pelouse, le parking gravillonné ou les allées. Même si la plupart des jardiniers arrivent à accepter ces herbes spontanées, l'association a décidé de mettre à disposition de ses adhérents, dans les antennes de Lorient, Guingamp et Belle-Isle-en-Terre, divers outils de désherbage manuel tel que le pic-bine, tire-rumex, désherbeur manuel et thermique à travers une jardinothèque.

Outre ce matériel, on trouvera dans cet espace aménagé au sein même des locaux de l'association, différents outillages bien utiles pour jardiner au naturel tel que le broyeur de végétaux, le brass' compost, le scarificateur/démousseur, la houe maraîchère, la bio bêche ou encore le presse-mottes.

L'objectif de cette jardinothèque est de permettre aux adhérents de l'association d'accéder gratuitement à du matériel de jardinage au naturel souvent coûteux, compliqué à stocker, ou que l'on hésiterait à acheter faute d'une utilisation régulière.

Au delà des outils, la jardinothèque c'est aussi un lieu de conseils et d'échange des savoir-faire avec les animateurs-trices de l'association et des savoirs, étayés par de nombreux manuels sur la permaculture, les purins, le compostage... et revues qu'il est aussi possible d'emprunter pour les potasser à tête reposée.

Pour emprunter, comment faire ?

Pour emprunter gratuitement de ces outils de jardinage et ouvrages, il suffit juste d'être adhérent à l'association et de venir lors des permanences, tous les mercredis de 10h à 12h au bureau de Lorient. Pour les Côtes d'Armor, la jardinothèque est ouverte les mercredis des semaines impaires sur Guingamp et des semaines paires, sur Belle-Isle-en-terre. Après avoir signé un contrat de location et fourni un chèque de caution, les jardiniers repartiront avec le matériel et sa fiche d'utilisation pour une durée d'emprunt d'une semaine.

Céline Robert

Nous contacter à
- Lorient :
02 97 87 92 45
- Guingamp :
02 96 21 38 77
- Belle-Isle-en-Terre :
02 96 43 08 39



Pleumeur Bodou Nature

Pleumeur Bodou Nature est une association locale d'une grande commune (27 km²) du littoral trégorois, rendue célèbre par le développement des télécommunications par satellite (cf. Radôme de 1961). PB-N est née en Août 99, assez classiquement, d'un mouvement collectif qui a réuni de nombreux « administrés » à l'encontre d'un projet immobilier en bord de mer.

Statuts et bureau ont objectivé l'idée de bien être dans la commune, puis plus tard de protection et défense de l'environnement (paysage, littoral, forêts, cours d'eau...). De là (combat gagné) d'autres se sont à nouveau dressés, la commune étant très convoitée par de nombreux promoteurs en lien avec son golf, d'anciennes carrières, des campings, le développement de l'Île Grande et l'offre de loisirs bien réelle et prisée (golf, sentiers, littoral, base nautique, centres équestres, patrimoine, bois de Lann Ar Warem).

Un projet d'extension urbanistique de mars 2005 (95 logements) sur l'emprise du golf a très fortement relancé et mobilisé à nouveau PB-N qui sommeillait depuis quelques années. Ce fût à nouveau une période de fort rapprochement des administrés de la commune et de ses voisines (Trégastel, Trébeurden, Lannion,...). Réunions, distributions de tracts, manifestation, recours et tribunal administratif ont mené au désaveu et à la condamnation du maire de l'époque (18/10/05) puis à une non recevabilité de la requête directe en Conseil d'Etat du pétitionnaire et à sa condamnation en appel.

De la réaction à l'action

Puis à partir de cette « guerre du Golf », les orientations ont changé, plusieurs membres ont travaillé en proximité avec les élus et professionnels locaux. Le **PLU** et **SCoT** nous ont fortement mobilisés ; l'objectif était alors plus d'informer, voire de former et de faire participer plus en anticipation qu'en réaction ou défense, avec le concours d'Eau & Rivières de Bretagne et de ses membres locaux. Plusieurs membres du bureau de PB-N se sont même engagés personnellement comme conseillers municipaux (d'opposition) pour tenter d'agir positivement en amont sur les orientations de la commune. Nous nous sommes alors associés aux campagnes nationales pour les alternatives aux pesticides à travers le montage de plusieurs conférences, rapprochant par exemple les spécialistes des abeilles, des oiseaux (LPO), du jardin, des plantations et de l'alimentation (avec la Biocoop). L'un d'entre nous étant à la fois membre du conseil d'administration d'Eau & Rivières de Bretagne et représentant à la **CLE** du **SAGE** Baie de Lannion, la sensibilité à la qualité de l'eau, aux aspects assainissement s'est accrue. Par ailleurs, nous avons réussi à faire interdire une activité de concassage dans une ancienne carrière proche des habitats de notre commune et celle de Trégastel.



JARDINER AU NATUREL, UN DES MULTIPLES COMBATS COMMUNES POUR PLEUMEUR BODOU NATURE ET EAU ET RIVIÈRES.

Faire vivre sa commune

Notre forte connaissance du PLU et des activités communales (dont aussi agricoles, de pêche, culturelle et de loisir) ont amené à suivre de près les projets immobiliers (logements sociaux, lotissements...) et patrimoniaux, la protection des zones humides comme du littoral. Des projets de sentiers et maillage associés sont en cours (VTT, piétons/ randonneurs, chevaux, patrimoine, forêts, cours d'eau) dans le cadre de la valorisation et de l'attractivité de cette belle commune. Nous participons activement également à l'exposition/vente de « Arts et Plantes » (pépinières Lepage) dans le cadre du *Jardin au Naturel*, aux arbres de Noël des associations (décoration), mais aussi sommes très actifs dans le combat contre l'extraction de sable en baie de Lannion, depuis 2010.

Dans les orientations présentes, il y a le souhait tout en poursuivant les axes historiques de travail, d'élargir les activités liées au patrimoine de la commune (chapelles, lavoir, sources, calvaires, fours...) ainsi que la coopération constante avec la LPO et la Réserve Nationale Naturelle des 7 Îles. Le tourisme reste une forte ressource de la commune avec des emplois non délocalisables et qu'il faut pérenniser dans le respect de l'environnement. Cette composante aussi reste source de coopérations diverses tant avec les structures des collectivités locales qu'avec le monde associatif régional et local en regard desquels nous sommes connus et reconnus, comme avec Eau & Rivières de Bretagne.

Patrice Desclaud

- PLU**
Plan local d'urbanisme
- SCoT**
Schéma de cohérence territoriale
- CLE**
Commission locale de l'eau
- SAGE**
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Contact



Pleumeur Bodou Nature
52 rte du Golf
22560 PLEUMEUR BODOU
pleumeurbodounature@
yahoo.fr

<http://pleumeurbodounature.blogspot.com/>



Asso 29 – Rivières et Bocage Belon Brigneau Merrien



RBBBM est une association créée il y a 14 ans pour protéger le bassin versant du Bélon qui couvre 6 communes. Ses objectifs : préserver la qualité de l'eau, les paysages et le bocage, sentiers, talus, les zones humides, la faune et la flore, le littoral et les activités humaines dans le cadre d'un développement durable. Elle propose des sorties découvertes de l'Armor et de l'Argoat, fait des analyses mensuelles du plancton dans le Belon, soutient l'agroécologie, dénonce les effets des pesticides à travers des films et conférences au cinéma le Kerfany à Moëlan. Elle s'oppose à l'agriculture industrielle qui ruine milieux naturels et nombre d'agriculteurs. RBBBM lutte contre un projet d'aquaculture industrielle sur 300 ha d'algues et de coquillages à Moëlan. Elle s'inscrit dans un projet éducatif auprès des jeunes. Ses adhérents participent aux formations d'ERB et soutiennent ses actions.

Son blog <http://rbbbm29.blogspot.fr/>

Asso 35 – Les Hydrophiles

L'association Les Hydrophiles, créée en 2015, constituée de citoyens et d'associations, propose une plateforme collaborative pour réfléchir ensemble à la création d'un centre scientifique, économique et culturel de l'eau pour le Pays de Redon.

C'est un territoire, historiquement et géographiquement, légitime pour porter ce projet structurant, avec l'ambition d'un rayonnement régional, voire national, sur une thématique transversale et qui nous concerne tous : l'eau.

Acteurs économiques, politiques, culturels, et toutes personnes désireuses de vivre et s'impliquer sur ce Pays, sont invités à participer à des ateliers qui se déroulent régulièrement.

Construit autour de 5 pôles principaux – sciences et techniques, économique et social, culture et patrimoine, sports et loisirs aquatiques, politique et enjeux environnementaux – ce centre de l'eau, dont les enjeux sont d'abord économiques et éducatifs, a pour objectif de valoriser cette ressource et de favoriser la prise de conscience de sa fragilité auprès du plus large public.

Les «Rencontres du Ruisseau», que l'association organise chaque année, témoignent de la diversité des approches.

Contact :
leshydrophiles@gmail.com
 tél. 06 85 08 84 73



© Christian Bandu

CONFÉRENCES, ATELIERS, EXPOSITIONS ET SPECTACLES
 AU PROGRAMME DES PREMIÈRES RENCONTRES DU RUISSEAU,
 ORGANISÉES PAR LES HYDROPHILES, LE 10 OCTOBRE 2015.



© VALORISE

CHTAL : MOT TYPIQUEMENT BELLOIS DÉSIGNANT À LA FOIS L'ÉTALAGE,
 LE BAZAR OU LE TRAVAIL DE LA JOURNÉE À FAIRE...

Asso 56 – On Valorise au Chtal !

A Belle-Ile-en-mer la ressourcerie Le Chtal, montée par une poignée de citoyens regroupés au sein de l'association VALORISE, s'apprête à affronter sa quatrième saison estivale. Dans des locaux sans cesse améliorés par sa cinquantaine de bénévoles actifs (toute l'année, par tous les temps) et six salariés en insertion, le Chtal est devenu, du jour au lendemain, un lieu de vie incontournable pour les habitants et les visiteurs de l'île. En 2015 encore, près de 146 tonnes de déchets de tous types ont échappé aux bennes pour y être déposés, triés, évalués, agencés et vendus avant de repartir pour une nouvelle vie. Mieux : Valorise est désormais la filière officielle de traitement des textiles sur l'île, avec 6 bornes de collecte sur l'ensemble de l'île. Reste que l'été qui arrive est la saison où l'activité est la plus grande, mais où les bénévoles sont le moins disponibles...

Contact : <http://lechtal.fr/>
 06 51 11 58 41

Ouvertures : Mercredi 14h30h à 17h / Samedi 10h à 12h30

ASSOCIATIONS : Elles nous ont rejoints

AAPPMA d'Uzel	Uzel (22)
AAPPMA Châteauneuf du Faou	Châteauneuf du Faou (29)
Association Ker-Hars	Quimper (29)

Elles nous renouvellent leur confiance

Ellé Vivante	Arzano (29)
Groupe Mammalogique Breton	Sizun (29)
Doëlan-Clohars-Environnement	Clohars-Carnoet (29)
A.D.R.B.S.	Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35)
Asphodèle	Savenay (44)
Ar Gauenn	Le Faouet (56)
Les Amis de Carnac	Carnac (56)
Les Amis du Littoral Carnacois	Carnac (56)
APESP	Meneac (56)
Sémaphore	Saint-Gildas-de-Rhuys (56)



RÉGION - Tous à NDDL !

Des adhérents d'Eau & Rivières de tous les départements bretons ont fait le déplacement le 27 février au Temple, pour manifester contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes... Retour sur l'ambiance : « C'était la foule, la 4 voies pleine à craquer. Pour les quidams que nous sommes ! Impossible de voir le début, de voir la fin, donc impossible de compter. Heureusement, les services publics étaient là. Un petit tour d'hélico. Et on compte ! 15 000. C'est pas ça, il y a une erreur. Encore un grand tour d'hélico ! 20 000. Ouf, sauvé, juste, exact ! A ce stade, il est impératif et urgent de faire appel aux bénévoles d'ERB. Soyez humain, un peu de cœur. Allez en nombre dans les préfectures : pas pour manifester, mais pour donner des cours de calcul. Attention ! Attention ! Doucement, pas trop vite, seulement l'ABC. Un, deux, trois, quatre. Unan, daou, tri, pevar. Stop, ça suffit pour aujourd'hui. Faut pas surcharger les cours ! » JPR

RÉGION - Colloque National « Réparer les zones humides ! »

Début février avait lieu dans les bâtiments d'Océanopolis à Brest, à l'initiative du Conseil départemental 29, trois jours de temps fort consacré aux zones humides. D'abord le mardi 2 février (date anniversaire de la signature de la [convention de Ramsar](#)) avait lieu la journée nationale de lancement au cours de laquelle Arnaud Clugery a présenté le travail d'éducation populaire déployé depuis de nombreuses années par Eau & Rivières de Bretagne. Les deux jours suivants près de 300 personnes sont venues écouter les nombreux intervenants venus témoigner des actions de « réparations », « mises en valeur », « protection » mises en œuvre sur le territoire national et débattre des limites réglementaires et techniques. C'est d'ailleurs dans une des tables rondes que Gilles Huet, le délégué général de l'association a interpellé le représentant du ministère de l'écologie, Gilles Boeuf, sur le non sens de l'action de l'Etat. D'une part quand il organise la disparition des zones humides de Notre Dame des Landes... D'autre part quand il incite les Préfets bretons à revoir à la baisse le niveau de protection des zones humides dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Un point qui sera repris à son compte par la Présidente du CD29 en conclusion, c'est déjà ça ! AC

Retrouvez l'intervention de Gilles HUET sur notre chaîne Vimeo.



LE GROUPE JEUNES ÉCO-VOLONTAIRES BRESTOIS S'EST MOBILISÉ À SA FAÇON ET PRÈS DE 10 RENDEZ-VOUS NATURE ONT ÉTÉ ORGANISÉS EN BRETAGNE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES.

22 - Pour que les Côtes d'Armor ne deviennent pas les Côtes de Variscan

La commission d'information et de suivi du permis dit de Loc Envel s'est réunie en janvier dernier. À cette occasion, confirmation a été donnée que Variscan (la société qui a demandé le permis) ne ferait pas de prospection dans les zones humides. Toutes les communes concernées par le permis n'ont pas établi de carte des zones humides, d'où la question posée par Eau et Rivières au Préfet : comment Variscan va-t-il faire pour connaître ces zones humides ? D'autre part de plus en plus de propriétaires font parvenir dans les mairies leur décision de refuser l'accès de leurs propriétés à Variscan et un recours pour interdire les vols par hélicoptère est en cours d'instruction, porté par l'association Avenir et vigilance. JS

22 - C'était atelier vannerie à Lantic !

Nous avons pu découvrir avec Carine Losay, vannière, les joies du tressage. Et ce ne fut pas de tout repos. Nous commençons avec le tressage d'une barrière en osier vivant. Après l'hésitation de se lancer, tous se sont donnés à cœur joie pour monter cette magnifique barrière. Sous les rires des autres participants, un par un nous avons mis la main à la pâte. nœuds ratés, casse de l'osier... cela ne nous a pas empêché d'avancer et le résultat était à la hauteur de nos espérances.

Par la suite, nous tressâmes de l'osier séché. Alors que les bases de ce type de tressage se rapprochent de celles du scoubidou, que tout le monde pensait maîtriser, il s'est avéré bien plus difficile de les réaliser. Rires nerveux étaient au rendez-vous pour cet atelier qui demandait des mains agiles et expertes. Dans la joie et la bonne humeur, nous avons tout de même pu réaliser un petit chapeau sous les conseils avisés de Carine. SD



LES VANNIERS EN ACTION.

Convention de Ramsar

La Convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental signé à Ramsar (Iran) en 1971 qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.
Nombre de sites Ramsar : 2 231
Surface totale de sites : 214 936 005 ha



22 - Festival Natur'Armor, les jeunes assurent !

Comme chaque année, notre association tenait un stand au festival Natur'Armor. Il se déroulait à Pleumeur-Bodou. Les deux volontaires en service civique dans les Côtes d'Armor ont créé de toutes pièces un stand sur le parcours du saumon des sources à la mer (ou inversement !). Un stand qui a été apprécié par le public venu nombreux à cette manifestation. L'occasion pour Eau & Rivières de rappeler son attachement à cette espèce piscicole si emblématique. DLG



PREMIÈRE PÊCHE AU NÉNUPHAR POUR NATURALISTE EN HERBE.

22 - Les groupes locaux se multiplient

Après des départs hésitants, le groupe des adhérents du secteur du trégor costarmoricain commence à trouver son rythme de croisière. Il se réunit chaque mois en alternant, une réunion et une animation. Au mois de janvier, les trégorois se sont retrouvés autour du film « Ceux qui sèment » en mars, c'était pour une randonnée sur le sentier sidérurgique de Loc Envel.

Un nouveau groupe est né au début de cette année, il s'agit du groupe Rance réunissant les adhérents des bassins versants de l'Arguenon, de la Rance et des marais de Dol. Celui-ci se réunira une fois par trimestre. Pour faciliter les échanges entre ces rencontres, une liste de discussion a été créée : peuple-eau-rance@eau-et-rivieres.infini.fr ; Pour s'y abonner, il suffit d'adresser un mail à cette liste. DLG

29 - Fête en tous genres en Pen ar Bed

Avis à la population. Les bénévoles de l'association intéressés par une participation aux Fêtes Maritimes brestoises et au Festival des Vieilles Charrues sont invités à se faire connaître auprès de Klervi volontaire en service civique à Brest. C'est en effet elle qui coordonne la participation de l'association dans ces deux événements simultanés dans lesquelles elle présentera ses actions pour la nature sur un stand partagé avec Bretagne vivante et FNE. Vous pouvez d'ailleurs d'ores et déjà noter dans votre agenda une date pour préparer tout cela, de manière conviviale et festive, le samedi

11 juin à l'Espace associatif de Pen ar Créac'h. C'est en effet, le jour retenu par nos associations pour célébrer la fête des associations de protection de la nature. AC



FAITES LA FÊTE À LA NATURE !

29 - Réhabilitation ?

La conchyliculture va mal dans la rivière de Belon. On y trouve des friches ostréicoles avec des bâtiments d'exploitation en plus ou moins bon état. Mais, depuis quelque temps, sous couvert officiel de réhabilitation des ateliers, on s'aperçoit que certains se transforment en logement avec vue imprenable sur la rivière ! Interrogés depuis deux ans, les élus locaux, le SPANC et l'administration tardent à répondre aux questions des associations locales qui s'étonnent de ces changements d'affectation complètement illégaux. S'il y a cessation d'activité des concessions situées sur le Domaine Public Maritime, les lieux ne devraient-elles pas être remises en état ?

A l'heure où le SAGE Cornouaille œuvre à améliorer la qualité de l'eau, on peut aussi s'inquiéter de la destination des eaux usées de ces bâtiments exemptés d'études... JLLD



29 - C'est l'histoire d'une ZAC et d'une source

Dans le Pays de Brest le dynamisme économique est tel que les zones d'activités poussent comme des champignons. Chaque fois qu'un projet est présenté à la CLE du Sage Elorn les représentants associatifs en lutte contre l'imperméabilisation et le gaspillage d'espaces naturels interrogent sur l'évaluation des besoins. Chaque fois la réponse est la même, « l'emploi », « l'emploi », « l'emploi, on a énormément de demandes ! »... le taux de chômage

FNE
France Nature Environnement
SPANC
Service public de l'assainissement non collectif
SAGE
Schéma d'aménagement et de gestion de eaux
CLE
Commission locale de l'eau



n'y est ici pourtant pas mieux qu'ailleurs et pour cause. Dans le secteur de Lavallot, entre Guipavas et Brest c'est une ZAC de 61 ha qui sort de terre, prévue initialement pour accueillir une quarantaine lots elle va finalement accueillir deux poids lourds de l'industrie agro-alimentaire bretonne, les entreprises Le Saint et la Sill. Non pas qu'il s'agisse de nouveaux emplois mais plutôt, comme à l'habitude, d'un transfert de sièges d'entreprises, histoire de se rapprocher des grands axes. Cette ZAC était déjà une source d'inquiétude pour les habitants du hameau voisin, dont 21 familles dépendent exclusivement de la source distante de quelques centaines de mètres. C'est aujourd'hui encore plus inquiétant, quand on sait que le projet industriel de création d'une tour de séchage de lait va occuper 10 ha dont 5 seront potentiellement totalement imperméabilisés, en plein dans l'impluvium de la petite source. Friche industrielle d'un côté, espace naturel et patrimoine vivant sacrifié de l'autre, on marche sur la tête. AC

29 - Nettoyez, astiquez

Pour faire le ménage, beaucoup utilisent des produits ménagers industriels. Cependant ces produits contiennent de nombreuses substances nocives pour l'environnement et notre santé qui se retrouvent ensuite dans l'eau. Ces substances peuvent être des tensioactifs non ioniques suspectés d'interférer avec notre système hormonal, des phosphates responsables de l'eutrophisation des eaux, des hydrocarbures soupçonnés d'avoir des effets cancérigènes selon les doses... Maëlle Le Teuff en service civique à l'association sensibilise les personnes à la problématique des déchets. Elle a mis en place un atelier de fabrication de produits ménagers écologiques.

L'atelier a été présenté une première fois à la maison pour tous du Moulin Vert à Quimper le 2 mars et une seconde fois auprès du groupe des écovolontaires au local de l'association à Quimper le 17 mars. MLT



© Maëlle Le Teuff

LA FABRICATION DE PRODUITS MÉNAGERS SELON LES RECETTES « DE GRAND MÈRE » PERMET DE LUTTER CONTRE LA POLLUTION DES EAUX, DE FAIRE DES ÉCONOMIES ET DE DIMINUER SA PRODUCTION DE DÉCHET.

35 - Sortie Zones Humides à Montreuil-sur-Ille

A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides qui se tient chaque année le 2 février, une formation de terrain s'est déroulée sur une zone humide située en limite des communes de Dingé, Feins et Montreuil-sur-Ille. Cette sortie/formation était animée par Robert Houllier, un bénévole de l'association qui, depuis plusieurs années, s'est formé au sein d'Eau & Rivières de Bretagne à la reconnaissance des caractéristiques de ces milieux. Il a pu à son tour faire partager ses connaissances aux adhérents qui souhaitent en savoir plus sur le sujet. Cette sortie a été co-organisée avec des adhérents de l'association locale Ille Emois ainsi qu'avec les membres d'une association de riverains. Cette sortie a notamment été l'occasion de comparer sur le même secteur une belle zone humide et une qui a été dégradée par drainage et remblai. De nouvelles formations de terrain se mettent en place, merci de contacter la délégation pour connaître les prochaines dates. CR



© Christophe Riaux

DES JOURNÉES D'ÉCHANGES POUR SE FORMER ET FORMER À SON TOUR.

35 - Des activités nature à Rennes

Dans le cadre du développement d'un groupe d'écovolontaires à Rennes, Lauriane Percheron (volontaire en service civique) organise plusieurs sorties nature de février à juin. Après des sorties chouettes chevêches et la construction de nichoirs, le 22 avril est organisée une visite de la station d'épuration de Beaurade afin de rendre compte des techniques utilisées pour l'assainissement de vos eaux usées avant le rejet dans la Vilaine. La matinée du 20 mai sera consacrée à un nettoyage des bords d'une rivière, le Chevré. Dans le cadre de la Fête de la nature à Acigné, événement qui se déroule du 18 au 22 mai, la ville a accepté d'encadrer ce ramassage de déchets qui sera complété par un tri et qui sera peut-être labellisé au niveau national.

Toute personne se sentant concernée par les problématiques environnementales est invitée à ces activités placées sous le signe du partage et de la convivialité : spécialistes, novices, étudiants, actifs... N'hésitez pas à prendre contact sur la page Facebook : Lauriane Rennes ou par mail à volontaire-35@eau-et-rivieres.asso.fr. LP



35 - Création du groupe local Eau & Rivières de Bretagne dans le Pays de St-Malo

En octobre 2015, plus de 100 personnes ont participé à une « balade toxique » sur des lieux de pollutions industrielles à St-Malo : la Timac-Agro sur le port



© Laurence Le Guillemin

BALADE TOXIQUE À ST-MALO, UN RENDEZ-VOUS DÉCLENCHÉUR DU NOUVEAU GROUPE LOCAL

et ses nuisances olfactives et respiratoires, le chantier du futur tribunal où la dépollution des sols a provoqué des nuisances chez les riverains.

Les organisateurs de cette balade ont pris la décision de créer un groupe local afin de mutualiser nos informations et actions pour donner du poids aux demandes de rencontres avec les institutionnels et les entreprises. Le groupe s'est constitué lors d'une réunion publique le 26 janvier 2016. 35 personnes étaient présentes dont plusieurs représentants d'associations locales.

Les projets portent actuellement principalement sur les pollutions industrielles du groupe Roullier. En particulier, nous voulons obtenir :

- une meilleure information sur la réalité de la pollution de l'air et des sols,
- la réalisation de nouvelles études de la qualité de l'air qui précisaient en particulier le taux en ammonium et en nitrates des particules fines,
- la mise en œuvre de nouveaux modes de déchargement des matières qui arrivent au port (azote, potasse...).

Pour nous rejoindre, contactez nous à : peuple-eau-rancefremur@eau-et-rivieres.infini.fr

56 - De la plage sans déchets à Plouhinec...

Pour son premier atelier, le groupe éco-volontaire du 56 de l'association a organisé un ramassage de déchets sur la plage du Magouëro à Plouhinec, suivi d'un pique-nique partagé dans une salle de réunion. L'ambiance était au rendez-vous, avec une trentaine de personnes présentes. Pas moins de 27 sacs ont été ramassés. L'objectif était de se rendre compte de l'impact de l'homme sur l'environnement et d'essayer d'y remédier au maximum, en trouvant des solutions ensemble autour d'un verre. L'action a été réalisée avec l'aide des adhérents, de la mairie, et du garde du littoral. ML et CB

56 - ...aux hôtels et nichoirs à Lorient

Pour son second atelier, le groupe a organisé une construction de nichoirs et d'hôtel à insectes, à Lorient, samedi 12 mars, autour d'un goûter convivial. Six jeunes étaient présents, la plupart venant de la licence SES de Lorient. Ils ont réussi à recréer des habitats naturels pour les insectes et les oiseaux de nos jardins, tout en respectant les consignes de pose, d'orientation et de construction. Une prairie fleurie a aussi été semée près de l'hôtel à insectes à la fin de la journée. De futurs ateliers sont prévus : éco-graffiti le samedi 23 avril à Lorient, ramassage et dégustation de plantes sauvages comestibles le samedi 28 mai à Quéven. Plus d'informations : Marie au 02.97.87.92.45 ou 07.70.10.28.94, volontaire-56@eau-rivieres.asso.fr. ML



© Marie LeFèvre

LE NICHOR A ÉTÉ PLACÉ DANS LA NATURE, PRÊT À ACCUEILLIR UN COUPLE DE MÉSANGES BLEUE !

56 - Ateliers et sorties nature à Pontivy

En partenariat avec la Maison de la solidarité et des associations et le Service « agenda 21 » de la ville de Pontivy, Eau & Rivières de Bretagne a mis en place et animé trois ateliers nature sur les temps de loisirs, tels que les mercredis, pour les familles fréquentant le centre social. Le premier atelier avait pour thème les dangers des produits ménagers classiques et les alternatives écologiques. Les participants ont ainsi pu confectionner et tester leurs échantillons de lessive, de nettoyant multi-usages ou encore de pierre à récurer. Puis, le 16 mars dernier, Céline Robert, l'animatrice pédagogique, a proposé un atelier parent-enfant à fois ludique et scientifique, en leur faisant découvrir la biodiversité aquatique de la coulée verte. Les 17 participants ont eu la joie de découvrir en plein cœur de la ville des têtards de grenouille et des tritons palmés (espèces protégées) ! Le dernier atelier aura lieu le 6 avril de 10h à 12h. Il sera consacré à la découverte des plantes sauvages comestibles et sera suivi d'une dégustation ! CR



© Marie Le Poi

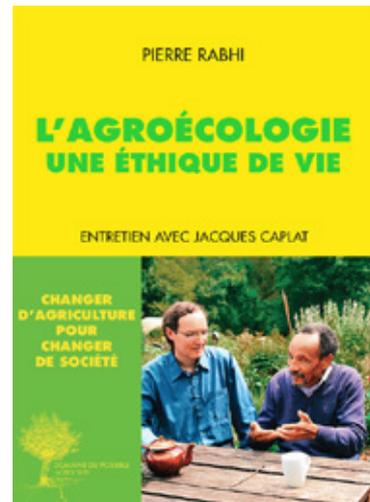
DÉCOUVERTE D'UN TRITON PALMÉ DANS LA ZONE HUMIDE DU VALLON DE ST TRÉPHINE !



L'Agroécologie, une éthique de vie

Depuis près de cinquante ans, Pierre Rabhi en est persuadé : l'agriculture tient une place centrale dans nos organisations humaines. Elle conditionne non seulement notre capacité à nous nourrir et donc à survivre, mais également la possibilité d'élaborer nos cultures et toutes les activités qui constituent nos sociétés. Or, nous sommes aujourd'hui face à un choix. Continuons-nous à favoriser l'agriculture industrielle, responsable de près de 70 % des destructions écologiques sur la planète et de la disparition de millions de petits paysans ? Ou prenons-nous le tournant de l'agroécologie (la vraie !) qui, selon nombre d'experts, permettrait de nourrir sainement l'humanité tout en régénérant les écosystèmes ?

Pierre Rabhi, un des pionniers de l'agroécologie, met les choses au point dans un dialogue passionnant avec Jacques Caplat, chercheur et agronome. À la fois scientifique, politique et philosophique, cet ouvrage éclaire la relation entre l'être humain et la nature, et propose des solutions à mettre en œuvre par tous.



De Jacques Caplat, Pierre Rabhi, Éditions Actes Sud ; 80 pages ; 14 x 19 cm ; 8 €

Un mur sur une poule

Aborder l'élevage industriel et ses dérives aux enfants, c'est désormais possible grâce à ce livre. Au début, une poule seule qui pond un œuf de temps en temps. Puis au fur et à mesure des pages, les poules deviennent plus nombreuses, les œufs aussi mais les conditions se dégradent. Finalement, les murs de l'élevage cèdent et c'est le paysan qui finit picoré. Des illustrations simples sur fond noir, un texte concis et accessible et une chute mêlant ironie et engagement. Les plus jeunes (dès 3 ans) y trouveront leur compte avec une lecture au premier degré. Une collection qui porte bien son nom « Ce que tu fais à la nature, la nature te le rendra ».

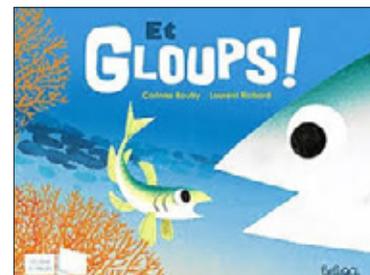
À noter dans cette même collection : « J'ai adopté un crocodile » sur les espèces exotiques et « Une fraise en hiver » sur la pollution liée aux transports. DLG



De Gilles Baum et Thierry Dedieu Éditions Gulf Stream, collection La nature te le rendra ; 24 pages ; 20 x 20 cm ; 11 €

Et gloups !

Faire découvrir la chaîne alimentaire aux petits (dès 3 ans), c'est le défi relevé par ce livre. Le jeune lecteur y découvre une chaîne alimentaire qui débute sous l'océan et passe du zooplancton au requin. Mais bien vite, le pêcheur entre en scène et la chaîne se poursuit hors de l'eau. Les illustrations sont pleines de réalisme. L'histoire est remplie de suspense puisqu'à chaque page se trouve un rabat à ouvrir. Celui-ci permet de voir le gros animal qui s'apprête à dévorer le petit. Une histoire facile à lire et à comprendre. DLG

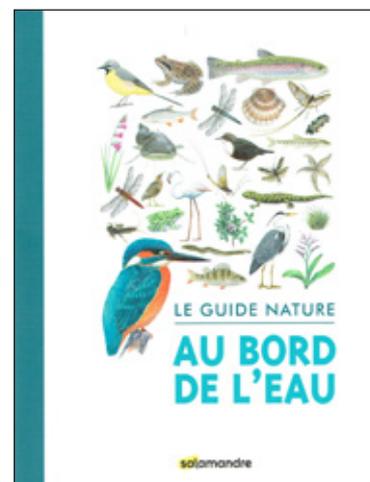


De Corinne Boutry et Laurent Richard Éditions Beluga Coop Breizh ; 28 pages + rabats ; 15,5 x 22 cm ; 11 €

Le guide nature au bord de l'eau

Contrairement à de nombreux guides d'identification souvent limités à un groupe systématique, ce guide nature *Au bord de l'eau* présente la diversité animale et végétale des milieux aquatiques. Que vous soyez au bord d'une petite rivière, d'un étang ou en bord de mer, presque tout y est, même si ce n'est pas toujours la photographie idéale de nos rivières bretonnes.

A la fois compact et complet, cette réédition revue et augmentée de *La nature au bord de l'eau* a été adaptée pour améliorer la lisibilité et la quantité des informations, tout en valorisant les nombreuses illustrations d'oiseaux, poissons, insectes, plantes ou coquillages. Naturalistes en herbe, vous ne serez pas déçus !



Sous la direction de Julien Perrot Éditions La Salamandre ; 168 pages ; 14 x 18,5 cm ; 17 €



Par dédé l'Abellaud

Les angoisses de Marc

Notre ami le député Costamoricain Marc LE FUR est terriblement inquiet de « l'opacité des données financières de certaines associations subventionnées ». Il a même posé une question écrite à ce sujet au Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports qui vient de lui répondre dans le journal officiel le 23 février dernier. Partageant ses angoisses sur la bonne utilisation des finances publiques, nous avons scrupuleusement épluché tous les journaux de ce début d'année. Hélas, trois fois hélas, nous n'y avons pas trouvé la moindre trace d'une question parlementaire du « Député des cochons » comme il se plaît à se nommer lui même, sur les coûts pour les finances publiques des dégâts des manifestations agricoles de ses amis. L'angoisse du député de Lamballe serait-elle sélective ?

Crise agricolool !

Entre les manifestations dans les villes, les blocages routiers, les entrepôts de la grande distribution ciblés et leur relation compliquée avec les représentants de l'Etat, les producteurs de l'agriculture conventionnelle en Bretagne sont passés de la crise agricole à la crise de nerfs (Le Télégramme, 29/01/16). Afin d'éviter l'escalade et prévenir du pire, la MSA devrait proposer des cours de yoga à ses cotisants afin de promouvoir la position du lotus devant les préfetures.

Desserte rurale

L'aéroport de NDDL « présentera l'avantage de pouvoir fermer des petits aéroports qui existent dans le Grand Ouest » a déclaré Manuel Valls sur Europe 1 (Ouest France, 12/12/15). Ce à quoi lui répond Gérard Lahellec de la région Bretagne : « Tous les aéroports sont dans le giron du conseil régional. Ils ne sont pas générateurs de coût pour l'Etat ». Avec des projets pharaoniques tels que NDDL, autant se débarrasser de structures qui aménagent le territoire et font la lie de la desserte rurale.

Stupéfiante

Un maraicher bio de la région de Rostrenen a été condamné à deux ans de prison avec sursis, épinglé par la gendarmerie en 2014 pour culture de cannabis (Ouest France 16/12/15). Avec une serre consacrée à la seule culture du stupéfiant, le juge le soupçonne d'alimenter les « free party » de la région. L'inculpé se défend en évoquant une consommation quotidienne. « La dernière récolte avait été exceptionnelle » s'est félicité le producteur. Comme quoi la filière bio est stupéfiante dans ses rendements.

Sur la paille

A cause d'encombrements sur le marché, de prix qui s'effondrent et de délais d'abattage rallongés, un éleveur de porc industriel de Neuillac jette l'éponge (Ouest France, 24/12/15). « Il y a trop de porc sur le marché, plus personne n'en veut » a-t-il déclaré, « Je ne veux plus engraisser ce système ». Ses bâtiments payés il ne sera pas sur la paille. Quoique la production sur aire paillée lui aurait permis de privilégier un cochon de qualité et d'éviter d'être pris pour une saucisse.

Pacification ?

En raison d'un climat anormalement doux, les légumes du Léon, ont vu leur production de chou fleur arriver prématurément sur le marché (Ouest France, 20/12/15). Les invendus ont été déversés sur les axes routiers et devant la gendarmerie de Plouzévédé (29). « Aucune dégradation du bâtiment n'est à constater » annonce le journal. C'est vrai qu'habituellement des bâtiments publics sont saccagés. Qu'est-ce qui a bien pu retenir ces agriculteurs pour ne pas passer à l'acte ?

Procéduriers

Des fédérations de la FNSEA de l'Ouest ont saisi le Conseil d'Etat pour demander l'annulation du 4e Plan d'action destiné à prévenir la pollution des eaux par les nitrates (Ouest France, 22/01/16). La Haute Juridiction n'a retenu aucun de leurs arguments, au motif que ce plan a été rendu obsolète par un nouveau programme régional, présenté en 2014. Souvent accusés d'être procéduriers par la FNSEA, les associations environnementales ont trouvé leur maître.

Un ticket

Alors que des agriculteurs avaient bloqué son magasin, un propriétaire d'une grande surface de Lanester a fait imprimer sur les tickets de caisse un message à destination de Jean-Yves Le Drian, nouveau président de la région Bretagne (Ouest France, 11/02/16). « Quelles solutions pour l'avenir de l'agriculteur ? » pouvaient lire les clients. Pierre Ollivier, le propriétaire, justifie son action par un soutien indéfectible aux agriculteurs, à qui il avait distribué de la nourriture. Avoir un ticket avec les agriculteurs a un coût, celui du courage.

Crise de foi

Les évêques de l'Ouest de la France ne se sont pas fait prier pour soutenir les agriculteurs dans la difficulté (Le Télégramme, 11/02/16). Extraits : « Nous sommes convaincus que les hommes ont la mission de faire fructifier la création de manière raisonnable et audacieuse ». Si Dieu a créé ce monde à son image et selon sa propre volonté, il faut s'interroger alors sur le pourquoi des crises des vocations et de l'agriculture. Dieu serait-il plutôt anarchiste et pro bio ?



13^{ème} Fête du Jardinage et de l'agriculture

15
mai
2016
de 10h à 18h

Doar ha Sêroù Breizh
Eau & Rivières
de Bretagne

Belle-Isle-en-Terre

Bourse aux plantes et semences

Stands sur le jardinage

Animations - Expositions

Marché paysans

Conférences

- 10h « Évaluer et maintenir la biodiversité » au jardin
par Patricia Le Bon
- 11h La « permaculture appliquée au jardin »
par Grégory Roche
- 14h « Réinventer l'économie de proximité au
quotidien » par Bernard Farinelli
- 16h « Le vaste merdier qu'est devenue l'agriculture »
par Fabrice Nicolino

Spectacle (Spectacle familial)

14h30 et 16h30 - Le Lombric Fourchu, le héros du potager
par Iwan Laurent

Entrée libre

Alimentation sur place

CENTRE RÉGIONAL D'INITIATION À LA RIVIÈRE
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE - TÉL. : 02 96 43 08 39
cricr@eau-et-rivieres.asso.fr - <http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr/>

